

PROCES - VERBAL 6/2025

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 8 OCTOBRE 2025

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
Procès-verbal de la séance du 25 juin 2025	2
1. Communications	2
1.1 Communications du Bureau	2
1.1.1 Représentations et invitations	3
1.1.2 Lettres et pétitions	4
1.1.3 Communications de la Municipalité	8
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	9
2. Ordre du jour	10
2.1 Assermentation de Mme Céline Gandar, en remplacement de M. Dimitri Simos, les Vert·e·s, démissionnaire, de M. Pyrame Jaquet, en remplacement de M. Charles Edouard Marchand, PS, démissionnaire et de M. Théodore Savary, en remplacement de Quentin Roubaty, les Vert·e·s, démissionnaire	10
2.2 Élection de trois membres pour la Commission de gestion en remplacement de M. Yassin Nour, PS, démissionnaire, de M. Roland du Bois, UDC, démissionnaire, de Mme Florence Steinhäuslin Jeanrenaud, UP, démissionnaire	11
2.3 Élection éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion	12
2.4 Élection d'un membre pour la Commission d'urbanisme, en remplacement de M. Dimitri Simos, les Vert·e·s, démissionnaire	12

2.5	Élection d'un membre suppléant pour la Commission d'urbanisme, en remplacement de Mme Line Zolliker, PS, démissionnaire	13
2.6	Élection de deux membres pour la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI), en remplacement de M. Charles Edouard Marchand, PS, démissionnaire et de M. Marco Torti, PLR, démissionnaire	13
2.7	Élection éventuelle d'un membre suppléant pour la Commission des Affaires régionales et intercommunales (CARI)	14
2.8	Élection d'un membre pour la Commission des pétitions, en remplacement de M. Antonin Chevalley, les Vert·e·s, démissionnaire	14
2.9	Élection éventuelle d'un membre suppléant pour la Commission des pétitions	15
2.10	Commission pour l'étude du postulat 01-2025 « Pour une information De proximité à Pully avec la presse régionale » de M. André Stehlin et consorts	15
2.11	Préavis 18-2025 Arrêté d'imposition pour l'année 2026	18
2.12	Préavis 19-2025 Reconstruction de la station d'épuration de Pully Création de l'Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois « AGEEL » - Transfert des fonds de réserve et de rénovation de la station d'épuration pour la somme maximale de CHF 1'500'000.00	26
2.13	Préavis 20-2025 Plan d'affectation « Clergère-Gare » - Abandon de l'amendement de l'article 14 et levée de l'opposition formée contre les amendements adoptés par le Conseil communal	38
2.14	Propositions individuelles	43
2.14.1	Postulat 02-2025 « Pour une analyse stratégique de l'utilisation de la LPPPL par la Commune de Pully » de M. David Contini	43
2.14.2	Interpellation 10-2025 « Évaluation de l'impact du Pully Live Festival 2025 » de M. David Contini et consorts	44
2.14.3	Interpellation 11-2025 « Projet de passerelle de Mobilité douce sur le Viaduc CFF de Rochettaz de M. Frédéric Bründler	45
2.14.4	Interpellation 12-2025 « Nouvelle suppression de places de stationnement sur la route du Lac - Cohérence avec les engagements du Conseil communal de M. Sébastien Fague	46

2.15	Divers	47
2.15.1	Lancement d'une initiative « Sauvons l'écrin de verdure du Castelet » Mme Évelyne Campiche Ruegg	47
2.15.2	Raisin de table pullièran Mme Évelyne Campiche Ruegg	47
2.15.3	Confrérie des Anciens Présidents du Conseil communal M. Olivier Burnet	48
2.15.4	Réouverture de la route de la Chenaule Mme Lena Yersin	49
2.15.5	Taxibus à Chantemerle Mme Lena Yersin	49

Le Président :

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, je vous invite à prendre place.

Bienvenue à ce premier Conseil communal de l'année politique 2025-2026.

Après une pause estivale bien méritée, chacune et chacun aura, espérons-le, pu profiter de cette période pour se ressourcer, se détendre et, pourquoi pas, découvrir ou redécouvrir les richesses de notre belle région.

Nous nous retrouvons ce soir pour cette séance d'automne, un peu plus tardive qu'à l'accoutumée. Passons maintenant aux opérations préliminaires, en vue de permettre la tenue de notre séance.

Excusés :

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Sophie Cuendet du Roy, Odile Cuénoud Gonzalez, Serena de Rosa, Anne Gumy, Cynthia Illi, Verena Kuonen, Jung Liuna, Lorena Marin Guex, MM : Fabien Borel, Mathias Fernandez, David Häusermann, Remo Kuonen, Nicolas Leuba, Paul Emile Marchand

Retard : Mme Claudia Gämperle

Concernant le système de vote, vous avez toutes et tous pris votre boîtier, avec le numéro correspondant à votre nom, dans la liste tenue par les membres du Bureau.

Je vous invite à activer votre boîtier, en appuyant deux fois sur la touche médiane, symbolisée par une petite porte, et votre bonne connexion est actée par un voyant vert. Le nom des personnes qui ne l'ont pas encore activé s'affiche à l'écran.

Vous conservez votre boîtier tout au long de la séance, merci de le remettre lors de votre départ à notre secrétaire suppléante, au fond de la salle ou directement dans les valises noires à disposition.

Absents : MM. Jean-Robert Chavan, Jean-Luc Duvoisin, Tristan Gratier, Sébastien Wolleb

Je demande à notre secrétaire, Francine Medana, de procéder à l'appel.

Le Président :

Nous sommes actuellement 79 présents, selon l'art. 59 de notre règlement, il nous faut la majorité absolue des membres du Conseil, c'est-à-dire 51 personnes au minimum et je constate que le quorum est atteint.

La convocation qui comprenait l'ordre du jour vous a été envoyée le 5 septembre 2025, soit largement dans le délai réglementaire de 3 semaines avant la présente séance.

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je salue M. Thomas Cramatte, journaliste du Courrier Lavaux-Oron-Jorat, ainsi que M. Arvid Ellefsplatt, rédacteur en chef, que je remercie tous deux d'assister à notre séance et de couvrir régulièrement nos travaux ou pas encore.

Dans le public, je salue Monsieur Axel Boggio, Président du Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne et j'en profite pour saluer ici nos chers voisins de la commune de Belmont-sur-Lausanne, Merci Monsieur le Président de nous faire l'honneur de votre présence !

Par la même occasion, M. le député au Grand Conseil VD Jean-Bernard Chevalley nous transmet ses excuses et ne peut assister à notre conseil ce soir.

Je souhaite également la bienvenue aux membres du public, que je remercie pour leur présence sur la galerie et de l'intérêt porté à la vie de notre Commune, ainsi que l'assiduité remarquable de certains d'entre eux.

Je salue M. le Syndic et les autres membres de la Municipalité, accompagnés des représentants de l'administration communale, que je remercie ici pour leur important engagement et qui soutiennent nos débats en coulisse.

Je remercie également les collaborateurs du Service informatique de Pully, en particulier Monsieur Alexandre Leresche pour m'avoir cordialement reçu durant l'été et qui a installé les accès à la boîte mail officielle de la Présidence.

Merci également à notre technicien, M. Mathieu Dromelet, qui est dans le fond de la salle en régie, et nos deux huissiers, M. Ovidio Clemente et son assistant, M. Joao da Silva, qui assurent le bon déroulement logistique de notre séance et grâce à qui nous sommes confortablement installés et que tout fonctionne dans cette grande salle de la Maison pulliérane.

J'en viens au procès-verbal de la séance du 25 juin 2025 qui vous a été adressé par courriel le 3 octobre dernier et je remercie notre secrétaire, Francine Medana, pour son important travail de transcription et de rédaction. Il y avait plus de soixante pages. On se réjouit déjà d'avoir dans le futur un petit outil qui nous permettrait d'alléger cette tâche de transcription des procès-verbaux.

Est-ce qu'un membre du Conseil concernant ce procès-verbal aurait des remarques, des questions, des propositions de corrections ou des compléments à apporter ?

Ce n'est pas le cas, il est donc adopté d'office, selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Passation des pouvoirs

Le mardi 1er juillet 2025, votre bureau a tenu une séance spéciale pour la passation des pouvoirs entre Frédéric Bründler notre ex-Président et celui qui se retrouve devant vous ce soir.

Cette partie officielle et symbolique s'est poursuivie autour d'un repas sur une terrasse ombragée, par une belle soirée estivale. J'en profite pour saluer ici, Mme Nathalie Bernheim qui a quitté notre bureau, ainsi que notre ancien Président, tout en souhaitant la chaleureuse bienvenue aux nouveaux membres du bureau : Mesdames Alexandra Freise et Serena de Rosa.

Votations fédérale et cantonale du dimanche 28 septembre 2025

C'était plutôt mal parti lorsque le nouveau système de badge électronique pour rentrer dans la Maison Pulliérane a décidé qu'il était beaucoup trop tôt ce dimanche matin-là pour commencer le dépouillement.

Merci à Stéphane Chevalier d'être venu à notre rescousse.

Nous avons pu finalement pu procéder au dépouillement, certes avec du retard, mais dans de bonnes conditions.

Résultats pour la ville de Pully

Électeurs inscrits : 10'857

Bulletins rentrés : 5'690

Taux de participation : 52.41%

Votations fédérales

Objet 1 : Impôts immobilier cantonal sur les résidences secondaires

Accepté sur le plan fédéral à 57.73%

Refusé pour Pully à 68.12%

Objet 2 : Loi sur l'e-ID (LeID)

Accepté sur le plan fédéral à 50.39%

Accepté pour Pully à 63.34%

Votations cantonales

Objet 1 : Initiative Sauvons le Mormont et son contre-projet

Initiative Populaire « Sauvons le Mormont »

Refusé sur le plan cantonal à 54.89%

Refusé à Pully à 55.97%

Contre-Projet « Économie circulaire »

Accepté sur le plan cantonal à 67.62%

Accepté à Pully à 71.60%

Question Subsidaire

Accepté sur le plan cantonal à 66.83%

Accepté à Pully à 72.46%

Objet 2 : Quorum

Accepté sur le plan cantonal à 47.43%

Accepté à Pully à 48.48%

Objet 3 : Droits politiques des étrangères et étrangers.

Refusé sur le plan cantonal à 54.15%

Refusé à Pully à 53.90%

1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

J'ai eu l'honneur de représenter le Conseil aux manifestations suivantes :

Lundi 1er août

Entre la fête des pompiers, le soir du 31 juillet, et la journée de notre fête nationale, le 1er août, c'est un véritable marathon pour le Président du Conseil, mais quel plaisir !

Dès 4h45 du matin, départ de la Diane avec le Corps de musique de Pully à bord du Lavaux-Express, pour une tournée musicale à travers toute la commune, et même au-delà. Plus de trente arrêts, des habitants aux fenêtres, des sourires, quelques bouteilles offertes, et surtout une ambiance unique qui donne tout son sens à cette belle tradition. Un grand merci à Christophe Déglon, président du Corps de musique, et à l'ensemble des musiciens pour leur accueil chaleureux et leur énergie communicative.

Le soir venu, place à la cérémonie officielle au port, en présence de la Municipalité, de l'abbé Jean-Pascal Vacher et d'un public venu en nombre. Sous un temps splendide, les échanges conviviaux et le magnifique feu d'artifice ont offert à toutes et tous un moment magique, sur fond de carte postale pulliérane.
Une journée intense, mais ô combien réjouissante.

Lundi 11 août - Semaine du Soir

La Municipalité et moi-même avons eu le plaisir d'être conviés à suivre la première régates de la Semaine du Soir, organisée par le Club nautique de Pully. Si le vent s'est montré timide ce soir-là, l'ambiance, elle, était des plus agréables, la convivialité était au rendez-vous. En fin de semaine, les régatiers ont, quant à eux, pu profiter de conditions bien plus favorables pour s'affronter sur le Léman.

Samedi 30 août - Apéritif PPB

Invité à l'apéritif traditionnel de l'Association Pully-Paudex-Belmont, PPB, qui s'est tenu sur l'esplanade du Prieuré, j'ai été accueilli chaleureusement par son président, Alain Schneider, et l'équipe du comité. De nombreuses associations locales étaient présentes pour ce moment de partage très convivial. Le soleil brillait généreusement, les échanges ont été aussi chaleureux que le temps, le petit verre de vin blanc frais, fut le bienvenu.

Jeudi 11 septembre - Cérémonie Assermentation ASEL

Invité à la cérémonie d'assermentation et de promotion de la Police Est Lausannois ASEL, toujours empreinte de solennité et de reconnaissance envers le travail des forces de police de notre région, c'est avec grand regret que je n'ai pas pu y participer pour des raisons professionnelles. Le Conseil a toutefois été honorablement représentés par notre premier vice-président, M. Yassin Nour.

Samedi 13 septembre - Clôture Semaine des entraides familiales

Invité à la fête de clôture de la Semaine des Entraides familiales, qui réunissait de nombreuses associations et activités à travers le canton, j'ai été accueilli chaleureusement par Mme Janick Chatelain, secrétaire générale et directrice, ainsi que par notre Municipal, M. Jean-Marc Chevallaz, Président de l'association.

Cette semaine met en lumière le travail effectué chaque jour par de nombreux bénévoles au service des familles.

L'après-midi a été animé avec humour par Nathalie Devantay et ponctué de magnifiques intermèdes musicaux au piano et à la flûte de pan.

Vendredi 19 septembre - Vendange de la vigne des Bourgeois de Pully

J'ai eu le plaisir de prendre part à la traditionnelle vendange de la vigne des Bourgeois de Pully, accueilli chaleureusement par l'honorable Abbé-Président Jean-Robert Chavan et ses membres.

En présence d'une classe de 6^{ème} primaire de Chantemerle, qui nous a enjoués en interprétant deux chansons avant de prendre part activement à la récolte, la journée s'est déroulée sous un soleil radieux.

Petite anecdote : je suis très fier d'avoir obtenu mon diplôme de tir à la Papegay, sorte d'arbalète, après avoir gentiment bousculé un ou deux écoliers, l'activité étant réservée, semble-t-il, en priorité aux enfants !

Jeudi 25 septembre - Invitation du Courrier Lavaux-Oron-Forel

J'ai eu le plaisir de répondre favorablement à l'invitation du Courrier Lavaux-Oron-Forel et avons été cordialement accueillis par la Municipalité de Forel.

Étaient également présents Mme Valérie Dittli, conseillère d'État, ainsi que les préfets M. Daniel Flotron, désormais retraité, et son successeur M. Cédric Alber.

Une belle surprise nous attendait : M. Christophe Dubi, directeur exécutif des Jeux Olympiques, nous a fait découvrir l'envers du décor de l'organisation d'un événement d'une telle ampleur.

Cette soirée conviviale et inspirante, placée sous le signe du journalisme local, n'est peut-être pas sans lien avec l'un des points à l'ordre du jour de ce soir, consacré à la presse régionale.

Mercredi 1^{er} octobre - Journée des Seniors

J'ai encore eu le plaisir de participer à la Journée des Seniors, qui réunit les communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry.

Le public est venu en nombre dans cette même salle pour partager un moment à la fois informatif et convivial. En effet, de nombreuses associations, tant bénévoles que professionnelles, étaient présentes pour répondre aux questions et aux besoins de nos aînés.

Cette journée a également été rythmée par un riche programme de prestations multiculturelles, données des plus petits aux plus grands, et réunissant plusieurs de nos sociétés locales.

Un grand merci à Gérald Cuhe et à son comité pour l'organisation exemplaire de cette magnifique journée dédiée à nos aînés.

Mercredi soir 1^{er} octobre

Le soir même, les Municipalités et bureaux des communes de Pully et Chexbres ont eu le plaisir de recevoir conjointement la visite du préfet du district de Lavaux-Oron, M. Cédric Alber, à l'occasion de sa visite annuelle.

Ce fut l'occasion de faire connaissance avec notre nouveau préfet et d'échanger de manière conviviale avec la commune voisine de Chexbres.

Ce n'étaient pas des invitations spécialement adressées au Président, mais à tout le Conseil :

Le 12 septembre s'est tenu le vernissage d'une nouvelle et très belle exposition au Musée d'art de Pully : « Come Back ! »

Et pour celles et ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de la visiter, le Conseil communal est invité à la (re)découvrir le 28 octobre, lors d'une soirée qui lui sera spécialement dédiée.

Le 27 septembre, il y a eu une très belle soirée organisée à l'occasion des 10 ans de l'ArchéoLab, dans le cadre de la Nuit des Musées.

Le public a pu assister à une procession romaine menée par Blaise Bersinger et qui nous a conduit jusqu'au « sacrifice de la chèvre », précisons pour les plus sensibles qu'aucun animal n'a été blessé et le gâteau a été apprécié par les plus petits comme par les plus grands.

Petite anecdote fashion : notre Municipal Lucas Girardet porte très bien la toge !

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

1) Pétitions

Vous avez reçu ce jour-même copies des réponses de la Municipalité aux pétitions :

- **Pour le retour à la gratuité des places de stationnement de la piscine à Pully,**
soumise par Mme Géraldine Malherbe à la Municipalité le 16 juin 2025
-
- **En faveur d'une réaffectation publique de l'étage supérieur du parking du Fau-Blanc dit parking Arnold-Reymond**
soumise par Mme Marina Rougement au Bureau du Conseil et renvoyée à la Municipalité par le Conseil communal lors de sa séance du 25 juin 2025
-
- **Pour la réaffectation du marché du vendredi sur la Place Obernai,**
soumise par M. Rocco Giannuzzi au Bureau du Conseil et transmise à la Municipalité le 23 mai 2025.

A ce jour, deux pétitions en main de la Municipalité doivent encore faire l'objet d'une réponse, en cours de rédaction :

- **Contre la renaturation de l'embouchure de la Paudèze,**
- soumise par M. Jean-Pierre Boss et consorts au Conseil communal et transmise à la
- Municipalité par le Bureau du Conseil le 25 juillet 2025
- **Des habitants des quartiers de Rochettaz et des Roches pour l'introduction de nouvelles zones 30 km/h dans leurs rues,**
- soumise par M. Dimitri Simos à la Municipalité le 13 août 2025.

Je tiens ici à remercier la Municipalité pour la transmission des copies des réponses qu'elle a adressées aux différentes pétitions.

Une pétition pour la construction d'un parc dans les Hauts de Pully a été remise à l'attention du Conseil le 3 octobre et traitée hier soir par le Bureau.

Une pétition, initiée par Madame Stoïa Vukovic, demandant la création d'un parc dans les Hauts de Pully, plus précisément au contrebas du refuge des Quatre Vents, le long du chemin du Stand, selon le plan annexé.

Le Bureau a estimé que cette demande relevait de la compétence de la Municipalité. La pétition sera donc renvoyée à la Municipalité pour réponse.

Initiative communale « Sauvons l'écrin de verdure du Castelet »

Le Bureau a pris connaissance du courrier de notre collègue, Mme la conseillère Évelyne Campiche Ruegg, annonçant le dépôt, auprès de la Municipalité, d'un projet d'initiative communale intitulé « Sauvons l'écrin de verdure du Castelet ».

Le Bureau en prend acte et remercie le comité d'initiative pour son information.

Mme Campiche Ruegg prendra certainement la parole sous « Divers » pour nous en dire davantage.

2) Courriers

Courrier de M. Nicolas Bornoz - Parcelle n°1673, avenue de Rochettaz à Pully

Le Bureau, tout comme les présidents de partis, a pris connaissance du courrier daté du 1^{er} octobre 2025, adressé au Conseil communal par M. Nicolas Bornoz.

Ce courrier fait état d'une profonde dissension entre son auteur et la Municipalité à propos de la gestion du dossier relatif à cette parcelle et de son permis de construire.

Le Bureau a pris acte de cette correspondance, qui a retenu son attention, et se penchera prochainement sur la question quant à la suite à donner à ce dossier.

Ces courriers sont à disposition sur demande d'un ou une conseillère.

3) Lettres de démission du Conseil

Le 18 août 2025, nous étions informés par courriel de la démission du Conseil Communal de M. Dimitri Simos du groupe les Vert·e·s.

« Monsieur le Président,
Cher Patrick,

Permetts-moi d'abord de te féliciter pour ton discours, au fil de l'eau, du 1^{er} août. Parler d'eau à un public assoiffé est une prouesse que j'ai beaucoup appréciée.

J'aimerais par ces quelques lignes t'annoncer ma démission du Conseil communal avec effet immédiat. En 11 ans de Conseil, j'ai eu l'occasion de déposer 2 motions, 5 postulats, 6 interpellations, j'ai participé à 28 commissions dont 3 que j'ai présidées et j'ai eu l'immense honneur de présider notre Conseil.

J'ai aimé toutes nos séances, même celles qui m'ont exaspéré. Mais j'ai été trop profondément blessé par l'arène politique pour espérer me relever.

Je souhaite remercier mon groupe pour son soutien et la confiance qu'il m'a témoignée toutes ces années et j'aimerais dire à tous mes amis au sein de ce Conseil de ne pas oublier de se laisser guider par la beauté, la justice et la vérité.

Avec mes meilleures salutations,
Dimitri Simos ».

Je remercie M. Simos pour ce courrier, tout en regrettant son départ.

Le 30 août 2025 nous étions informés par courriel de la démission du Conseil Communal de M. Charles Edouard Marchand du groupe PS.

Son courriel était bien plus court.

Il nous informait qu'il avait trouvé une opportunité de travail du côté de Neuchâtel et qu'il comptait bien s'y installer.

Nous le remercions pour son engagement au sein de ce Conseil lui souhaitons le meilleur pour cette nouvelle étape dans sa vie professionnelle.

Le 13 septembre 2025 nous étions informés par courriel de la démission du Conseil Communal de M. Quentin Roubaty du groupe Les Verts

« Cher Président, cher Patrick,

Par la présente, j'ai le regret de t'informer de ma décision de démissionner du Conseil communal de Pully, avec effet immédiat. Une opportunité personnelle s'est récemment présentée et ne me permet plus de concilier raisonnablement l'ensemble de mes engagements, dont celui au sein du Conseil.

Au cours de ce mandat, j'ai eu le privilège de découvrir pleinement la responsabilité qui incombe aux conseillers. La possibilité d'influer sur le développement de notre commune

rend cette fonction à la fois passionnante et essentielle. J'ai pris beaucoup de plaisir à exercer ce rôle et je garderai de cette expérience des souvenirs riches et marquants.

Cela dit, je pars aussi avec une certaine réserve. J'ai parfois regretté que les débats soient trop influencés par des idéologies marquées, de tous bords, ce qui freine selon moi la recherche de solutions pragmatiques au service de la population pulliérane. De même, le climat de méfiance qui s'est installé vis-à-vis de la Municipalité m'a semblé regrettable, alors même que celle-ci dispose d'une pleine légitimité démocratique, ayant été élue au système majoritaire.

Pour l'avenir, je souhaite de tout cœur que ce Conseil privilégie des débats francs, constructifs et transparents. Des débats qui permettent à Pully d'avancer, même par étapes, plutôt que de s'enliser dans un immobilisme stérile. J'espère aussi que chacun saura assumer ses responsabilités, dans la transparence due à la population (je fais notamment référence à l'usage du vote à bulletin secret), et évitera les ambiguïtés ou les postures populistes qui fragilisent la confiance des citoyens.

Je tiens néanmoins à remercier l'ensemble du Conseil pour la confiance et les échanges que j'ai pu vivre, parfois vifs mais toujours formateurs. Malgré nos divergences, je reste convaincu que nous poursuivons tous le même objectif : servir au mieux les intérêts de notre commune et de ses habitants.

Je quitte donc cette fonction avec des sentiments partagés, mais aussi avec gratitude et espoir. Gratitude pour ce que j'ai appris et vécu, et espoir que ce Conseil continue à travailler dans un esprit de coopération et de responsabilité. Pour ma part, je reste attaché à Pully et à sa vie politique, et je me réjouis de pouvoir, à l'avenir, contribuer à nouveau d'une manière ou d'une autre à son développement.

Avec mes salutations les plus cordiales.

Quentin Roubaty ».

Je ne peux que me joindre à ses mots.

Changements de groupe

- M. Antonin Chevalley a quitté le groupe Les Verts et a rejoint le groupe UDC.
- Mme Florence Steinhäuslin Jeanrenaud a quitté le groupe UP et a rejoint le groupe les Vert·e·s.

1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Avec l'accord de votre Président, nous allons vous montrer en introduction de cette séance, une courte vidéo de promotion de la Ville de Pully en tant qu'employeur.

Ce film s'inscrit dans un contexte où nous rencontrons de plus en plus de difficultés à recruter du personnel dans le marché du travail actuel et pour des domaines d'activités toujours plus nombreux. Afin de promouvoir l'administration et son attractivité, le film veut contribuer à donner une image positive, enthousiasmante de la Ville de Pully en tant qu'employeur. Il veut illustrer aussi notamment la diversité des métiers, des méthodes de gestion, les qualités de la Ville, l'environnement de travail et ses avantages, ainsi que l'engagement de la Municipalité et de l'administration à promouvoir la santé et la sécurité au travail. Ce film a été réalisé entièrement en interne par le service de la communication que je profite encore une fois de remercier ici, de même que les acteurs qui y ont contribué. Il sera diffusé sur le site internet de la Ville, les réseaux sociaux et les plateformes professionnelles. Il sera également montré lors de la journée d'accueil des nouveaux employés.

Nous avons pensé qu'il serait opportun que le Conseil communal puisse également le voir indépendamment de vos velléités de postuler pour un poste à l'administration.

Je vous souhaite une belle découverte.

Visionnage du film.

(Applaudissements).

Le Président :

Très beau film, en tout cas que j'ai beaucoup apprécié et qui montre la diversité de notre Commune. Ce petit intermède audiovisuel nous a fait du bien.

Vous avez trouvé sur vos tables deux communications de la Municipalité :

Communication 04-2025 Motion 01-2024 visant à adapter l'art. 28, al. 2 du règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions

Communication 05-2025 Bouclement du préavis 15-2022 - Acquisition et installation d'affichages numériques frontaux (ANF) pour l'ensemble des classes des bâtiments scolaires de Pully

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

Je me suis saisi à l'entrée d'un petit flyer qui fait la promotion de l'engagement pour les futures élections communales ainsi qu'un petit guide avec des adresses de restaurants sur Lausanne et région.

1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Nous traiterons sous ce point :

- Postulat 02-2025 de M. David Contini

« Pour une analyse stratégique de l'utilisation de la LPPPL par la Commune de Pully ».

- Interpellation 10-2025 de M. David Contini et consorts

« Evaluation de l'impact du Pully Live Festival 2025 »

- Interpellation 11-2025 de M. Frédéric Bründler

« Projet de passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz »

- Interpellation 12-2025 de M. Sébastien Fague

« Nouvelle suppression de places de stationnement sur la route du Lac - cohérence avec les engagements du Conseil communal »

Ces éléments seront traités tout à l'heure sous « Propositions individuelles »

DISCOURS DU PRESIDENT

OUVERTURE DE L'ANNE POLITIQUE 2025-2026

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères collègues, chers collègues,
Assumer la présidence du Conseil communal est pour moi un grand honneur.

Je mesure pleinement la responsabilité qui l'accompagne et c'est avec engagement, sérénité et intégrité que je m'y consacrerai, en reconnaissance de la confiance que ce Conseil m'accorde.

Notre Conseil doit rester un lieu d'échanges ouverts, constructifs et respectueux, où chaque voix compte et contribue à la richesse du débat.

Je veillerai à entretenir ce climat de confiance et de collaboration qui fait la force de notre institution.

Je vous remercie pour votre engagement et me réjouis de poursuivre ensemble cette nouvelle année politique au service de Pully.

(Applaudissements)

2. ORDRE DU JOUR

M. Yassin NOUR demande la parole :

Je souhaite faire une motion d'ordre pour modifier l'ordre du jour et ajouter un Point 1 que vous avez peut-être oublié, mais que je me réjouis néanmoins de vous rappeler, afin que toute l'Assemblée puisse ici vous souhaiter, Monsieur le président, un très Joyeux Anniversaire !

(Chant et applaudissements)

Le Président :

Je vous remercie infiniment ! Peut-être qu'une fois cette séance terminée, cela ne sera pas la même ambiance !

Je vous propose les modifications suivantes :

Une rectification au point 1 de l'ordre du jour : il y aura trois assermentations au lieu des deux initialement évoquées, la démission de M. Quentin Roubaty nous étant parvenue après la transmission de l'ordre du jour de cette séance.

Un ajout :

Point 9 Élection éventuelle d'un membre suppléant pour la Commission des pétitions.

Le point 9 de l'ordre du jour devient alors le point 10 et ainsi de suite.

Est-ce qu'un conseiller s'oppose à cette modification ou aurait une remarque ou une opposition ?

Ce n'est pas le cas, cet ordre du jour est approuvé et nous pouvons maintenant passer au traitement des objets.

2.1 Assermentation de Mme Céline Gandar, en remplacement de M. Dimitri Simos, les Vert·e·s, démissionnaire, de M. Pyrame Jaquet, en remplacement de M. Charles Edouard Marchand, PS, démissionnaire et de M. Théodore Savary, en remplacement de Quentin Roubaty, les Vert·e·s, démissionnaire

Je prie Monsieur l'Huissier de bien vouloir conduire Mme Gandar et MM. Jaquet et Savary devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Madame, Messieurs,

Je vais lire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonction. Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du conseil. Après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer »

Madame Céline Gandar ? Je le promets
Monsieur Pyrame Jaquet ? Je le promets
Monsieur Théodore Savary ? Je le promets

Madame la Conseillère Gandar, Messieurs les Conseillers Jaquet et Savary, le Conseil prend acte de votre serment. En son nom, je vous félicite et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de votre mandat.

Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein de ce Conseil et vous prie de passer vers notre secrétaire, Mme Francine Medana, pour recevoir votre brevet de Conseiller communal ainsi que le règlement du Conseil et n'oubliez pas non plus votre boîtier de vote et vous pouvez, après cela, prendre place parmi votre groupe politique.
(Applaudissements)

J'invite l'Assemblée à se rasseoir.

2.2 Élection de trois membres pour la Commission de gestion en remplacement de M. Yassin Nour, PS, démissionnaire, de M. Roland du Bois, UDC, démissionnaire, de Mme Florence Steinhäuslin Jeanrenaud, UP, démissionnaire

Le Président :

Pour le groupe PS, Mme Tafelmacher je vous donne la parole.

Mme Pauline TAFELMACHER :

Pour remplacer M. Yassin Nour, nous proposons la candidature de Mme Lorena Marin Guex, que vous connaissez déjà tous, qui est également une expérimentée de la Cogest, donc nous lui faisons entièrement confiance pour son travail au sein de cette commission.

Le Président :

Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Mme Lorena Marin Guex est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.
(Applaudissements)

Pour le groupe UDC, je donne la parole à M. Yersin.

M. Bertrand YERSIN :

En remplacement de M. Roland du Bois, démissionnaire, nous proposons la candidature de M. Antonin Chevalley, conseiller communal depuis un certain temps et que je n'ai pas besoin de présenter. Je vous remercie.

Le Président :

Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

M. Antonin Chevalley est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

Pour le groupe UP, je vous donne la parole M. Bründler

M. Frédéric BRÜNDLER :

Au nom du groupe de l'Union Pulliérane, nous avons le plaisir de vous présenter la candidature de M. Jean-Claude Mouly qui est déjà membre suppléant de la Commission de gestion. Il réside dans le quartier du Port, juge assesseur et ingénieur à la retraite, il est très impliqué dans la vie de notre Conseil. Nous espérons que vous donnerez une suite favorable à sa candidature.

Le Président :

Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

M. Jean-Claude Mouly est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.3 Élection éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion

Je redonne la parole à M. Bründler de l'UP pour nous présenter une candidature à ce poste.

M. Frédéric BRÜNDLER :

L'Union Pulliérane présente la candidature de M. Stephan Margelisch. M. Margelisch réside également dans le quartier du Port de Pully depuis maintenant près de 35 ans. Il est architecte d'intérieur et commerçant au centre de notre ville. Nous espérons que ferez bon accueil à sa candidature.

Le Président :

Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

M. Stephan Margelisch est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.4 Élection d'un membre pour la Commission d'urbanisme, en remplacement de M. Dimitri Simos, les Vert·e·s, démissionnaire

Je passe la parole à Mme Isabelle Dauner Gardiol pour le groupe des Vert·e·s.

Mme Isabelle DAUNER GARDIOL :

Au nom du groupe des Vert·e·s, j'ai le plaisir de vous soumettre la candidature de Mme Florence Steinhäuslin Jeanrenaud pour succéder à M. Simos en tant que membre de la Commission d'urbanisme. Mme Steinhäuslin Jeanrenaud est entrée au Conseil communal en 2022. Elle a siégé dans les rangs de l'UP, avant de rejoindre récemment le groupe des Vert·e·s. Elle est cofondatrice de l'Association PUHI pour un urbanisme harmonieux et imaginatif. Elle a été déléguée de la Cogest à la CPU. Merci de bien vouloir faire bon accueil à sa candidature.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Mme Florence Steinhäuslin Jeanrenaud est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.5 Élection d'un membre suppléant pour la Commission d'urbanisme, en remplacement de Mme Line Zolliker, PS, démissionnaire

Le Président :

Pour le groupe PS, Mme Tafelmacher vous avez la parole.

Mme Pauline TAFELMACHER :

Je propose pour remplacer Mme Line Zolliker, M. Yassin Nour, que vous connaissez tous, qui a déjà présidé la CPU, qui y a siégé pendant 8 ans, je pense donc que c'est un bon candidat. Merci de soutenir sa candidature.

Le Président :

Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

M. Yassin Nour est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.6 Élection de deux membres pour la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI), en remplacement de M. Charles Edouard Marchand, PS, démissionnaire et de M. Marco Torti, PLR, démissionnaire

Le Président :

Mme Tafelmacher, vous avez la parole.

Mme Pauline TAFELMACHER :

En remplacement de M. Charles Edouard Marchand, je vous propose la candidature de Mme Cynthia Früh, actuellement membre suppléante de la CARI.

Le Président :

Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

M. Cynthia Früh est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

M. Sébastien Fague, vous avez la parole pour le groupe PLR

M. Sébastien FAGUE :

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Philippe Slama, il est actuellement membre suppléant de la CARI et nous espérons que vous soutiendrez cette candidature.

Le Président :

Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

M. Philippe Slama est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.7 Élection éventuelle d'un membre suppléant pour la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)

Le Président :

Mme Pauline Tafelmacher, c'est encore à vous.

Mme Pauline TAFELMACHER :

Pour ce poste de suppléant nous vous proposons la candidature de M. Pyrame Jaquet, que nous accueillons ce jour à nouveau dans le Conseil et qui a déjà auparavant siégé de longues années au sein de ce Conseil. Merci de faire von accueil à sa candidature.

Le Président :

Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

M. Pyrame Jaquet est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

Pour le groupe PLR maintenant, je redonne la parole à M. Fague

M. Sébastien FAGUE :

Nous vous proposons la candidature de M. Pierre Zappelli comme membre suppléant de la CARI, merci de soutenir sa candidature.

Le Président :

Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

M. Pierre Zappelli est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.8 Élection d'un membre pour la Commission des pétitions, en remplacement de M. Antonin Chevalley, les Vert·e·s, démissionnaire

Le Président :

Pour le groupe des Vert·e·s, je redonne la parole à Mme Dauner Gardiol

Mme Isabelle DAUNER GARDIOL :

Le groupe des Vert·e·s vous propose la candidature de Mme Claudia Gämperle comme membre à la Commission des pétitions. Elle est actuellement suppléante dans cette même commission

Le Président :

Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Mme Claudia Gämperle est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.9 Élection éventuelle d'un membre suppléant pour la Commission des pétitions

Le Président :

C'est encore à vous Mme Dauner Gardiol

Mme Isabelle DAUNER GARDIOL :

Nous vous proposons la candidature de M. Adrien Saxer comme suppléant de la Commission des pétitions.

Le Président :

Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

M. Adrien Saxer est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.10 Commission pour l'étude du postulat 01-2025 « Pour une information de proximité à Pully avec la presse régionale » de M. André Stehlin et consorts

Le Président :

J'invite Mme Gabriela Bejan, Présidente de la Commission ad hoc, à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

Mme Gabriel BEJAN :

Vous avez toutes et tous lu le postulat, vous avez également pu lire le rapport que j'ai fait suite à la séance de la commission que j'ai présidée et chacun, chacune d'entre nous, dans nos groupes respectifs hier a pu discuter et débattre du vote que nous souhaitons adopter pour la suite de ce préavis.

Pour rappel, la question était d'avoir plus de visibilité et d'espace dans ce journal et de demander à la Municipalité d'entrer en matière quant à une évaluation du coût pour ce faire.

Le Président :

On s'est déjà prononcé sur la recevabilité de ce postulat, lorsqu'il fut présenté en séance le 25 juin 2025 et ce Conseil a déjà statué sur sa recevabilité. Nous sommes donc exemptés de refaire cette opération ce soir.

Nous pouvons passer directement à la discussion sur le fond. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ? Ce n'est pas le cas.

J'ouvre à présent la discussion de fond sur ce postulat, à qui puis-je donner la parole ?

M. André STEHLIN demande la parole :

Suite au rapport que vous avez lu et qui a dû retenir toute votre attention, j'aimerais apporter quelques compléments d'information à ce rapport.

Intérêt du Courrier et respect des contenus informatifs

Il est à noter que si le journal Le Courrier tire ses informations du site internet de la commune, cela témoigne d'un intérêt réel pour la vie locale et d'un respect des contenus mis à disposition gratuitement. En effet, Le Courrier fonctionne comme un journal d'information, et non d'investigation. À ce titre, ses démarches et son approche diffèrent de celles d'autres médias qui pourraient avoir des attentes ou modes de fonctionnement distincts.

Comparaison avec d'autres médias et accès à l'information pas de réponses positives de 24 Heures

Pour exemple, 24 Heures s'intéresse davantage aux aspects polémiques, sollicitant des informations sur les échecs ou dysfonctionnements, tandis que Le Courrier propose régulièrement des articles gratuits et assure une présence active à chaque séance du conseil communal, contribuant ainsi à la diffusion de l'information auprès des citoyens-citoyennes. Il convient également de rappeler que la population accède à l'information par divers canaux : toutefois, tous les habitants n'y ont pas nécessairement accès, ni ne pensent à rechercher ces informations en même temps. À cet égard, la distribution hebdomadaire d'un support papier permet de toucher l'ensemble des ménages sans que ceux-ci aient à faire des recherches préalables.

Précisions sur les montants et la relation avec la presse

Certains montants évoqués dans le débat ne s'appuient pas sur des recherches récentes, et il arrive même que des chiffres anciens, datant de plusieurs années, soient cités sans vérification. Par exemple, la mention d'informations relatives à la station d'épuration illustre cette tendance. Il apparaît donc essentiel d'adopter une démarche objective, en mettant de côté les considérations personnelles, afin de privilégier l'intérêt général et de maintenir des relations saines avec les habitantes et habitants de Pully. Cela passe notamment par une politique de transparence et par la possibilité pour les commerces locaux de renforcer leur visibilité à travers des annonces régulières dans la presse locale, ainsi que nos sociétés culturelles.

Conclusion sur la pertinence d'un abonnement

En reliant les différents points évoqués, il apparaît clairement qu'il n'est pas pertinent de soumettre au vote les points 1-4 du postulat avant une décision finale avec des montants définitifs sur l'éventuel partenariat avec le journal Le Courrier Lavaux-Oron-Jorat. Je vous remercie de votre attention.

M. Daniel HAMMER demande la parole :

Je déclare tout d'abord mes intérêts : parmi mes mandats professionnels, il y a celui de secrétaire général de Médias Suisses, l'association des médias privés romands, dont le Courrier Lavaux-Oron-Jorat est membre. Mais c'est en tant que citoyen et élu de cette commune, attaché à l'information, que je me permets d'intervenir ce soir.

Nous le constatons tous : au niveau local, l'information se fragilise dangereusement. Le journal Le Régional, qui assurait une couverture locale, a disparu il y a cinq ans. Et la rédaction de 24 Heures ne dispose plus des ressources nécessaires pour permettre à des journalistes de suivre nos travaux de manière régulière. Nous le déplorons à chaque séance pratiquement.

Au niveau local, nous sommes peu à peu témoins d'un phénomène appelé désert médiatique, lequel doit nous alerter et son enchaînement est bien connu : la couverture médiatique commence par s'étioler dans une région donnée, pour des motifs économiques ; puis des journaux disparaissent.

Lorsque la population n'est plus informée, la participation citoyenne baisse, la transparence et l'efficacité des autorités s'affaiblit, et la population finit par nourrir de la méfiance vis-à-vis de celles-ci, comme l'attestent plusieurs études menées sur le sujet en Europe et aux Etats-Unis. Ce cercle vicieux représente un risque réel pour notre démocratie semi-directe, y compris sur le plan local.

Notre district a pourtant la chance de compter un hebdomadaire, le Courrier Lavaux-Oron-Jorat, qui rend admirablement compte de la vie politique, associative et culturelle des communes. Mais sur les dix-huit communes qui forment notre district, Pully est l'une des deux seules à ne pas collaborer avec lui.

Le postulat qui nous est soumis ce soir touche à la vitalité démocratique et à la visibilité de Pully dans tout le district, soit des questions fondamentales qui méritent une réflexion en profondeur de la part de la Municipalité.

C'est pourquoi je vous invite à soutenir le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Je vous remercie de votre attention.

M. Olivier BURNET demande la parole :

On peut être juriste et attaché à son prochain.

Permettez-moi tout d'abord un bref rappel historique. L'article 158 de notre Constitution vaudoise prévoit le principe du découpage du canton, en précisant qu'il appartient à la loi de fixer le nombre de districts et de déterminer le rattachement de chaque commune à l'un de ceux-ci. La loi sur le découpage territorial du 30 mai 2006, dénombre précisément les 10 districts. Son article sept énumère, les communes membres du District d'Oron-Lavaux. On y trouve Pully.

Lors de la séance du Conseil communal du 29 juin 2005, à laquelle je participais, notre assemblée a dû se déterminer, afin de savoir à quel district, Pully serait rattachée. En d'autres termes, serait-ce à Lausanne ou à Lavaux ? Ce fut un plébiscite pour Lavaux, seulement quatre non et deux abstentions. Qu'on le veuille ou non, nous sommes rattachés à Lavaux-Oron, juridiquement, tant sur le plan administratif que judiciaire.

Et c'est là qu'intervient le côté plus sentimental : il me paraît important, voire nécessaire de mieux connaître la vie de notre District et, partant, celle des autres communes du Lavaux. Il me paraît aussi judicieux de pouvoir transmettre des informations sur nos activités politiques, culturelles, associatives, etc. aux autres personnes, vivant dans les communes avoisinantes et membres de notre District. Notre information et, par conséquent, notre démocratie a tout à y gagner, ainsi que cela a été reporté tout à l'heure. Voilà pourquoi j'appelle de mes vœux une collaboration avec le Courrier qui me paraît conforme à la loi, à la décision prise en 2005 et qui permet d'atteindre les objectifs que je viens de mentionner. Il ne sert à rien de copier Montpreveyres qui est la seule commune qui refuse une telle collaboration ! Je vous invite évidemment à accepter ce postulat et à le renvoyer à la Municipalité.

Le Président :

Est-ce que la parole est encore demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous devons maintenant décider de la suite que nous voulons donner à ce postulat.

Je demande tout d'abord formellement au postulant, M. Stehlin, s'il désire transmettre le postulat à la Municipalité, auquel cas il faut la majorité des membres présents, ou s'il désire retirer son postulat.

M. André STEHLIN :

Je demande que le postulat soit renvoyé à la Municipalité.

Le Président :

M. André Stehlin souhaite que le postulat soit renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport. Nous prenons note de votre souhait.

Nous allons donc passer au vote sur la transmission du postulat à la Municipalité, au moyen du vote électronique. Pour rappel bouton vert pour le OUI, pour renvoyer le postulat à la Municipalité et bouton rouge pour refuser, point d'interrogation si vous ne savez pas.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le renvoi du postulat 01-2025 à la Municipalité est accepté par 73 oui, 3 non, 4 abstentions.

M. Yassin NOUR :

Je ne sais pas si je deviens daltonien, mais c'est affiché 3 NON, mais je n'en vois que 2 à l'écran.

Le Président :

Je vois effectivement les 4 abstentions, mais pas les 3 NON.

Il y a visiblement vrai un souci vrai. Il faudrait que nous trouvions comment régler ce problème en vue des prochains votes.

Les scrutateurs essaient de trouver comment régler ce problème et quel est le problème. Pour ce postulat, il est clair que nous étions à une très large majorité pour transmettre ce postulat à la Municipalité, mais pour les votes suivants cela risque de poser problème.

Je suggère de faire une interruption de séance de 5 minutes qui nous permettra peut-être de trouver la solution et de régler ce problème.

Merci de reprendre place.

Le système de vote a été réinitialiser par notre équipe technique de choc. Il faut maintenant vous reconnecter, comme en début de séance en appuyant sur la petite porte. Nous allons tester le système avec un vote fictif, en vous demandant à chacune et chacun de voter OUI.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

79 oui, cela semble correct.

Finalement, non ! Nous ne pouvons pas vraiment nous fier au vote électronique ce soir, nous allons reprendre les cartons orange et le comptage pour ce soir.

2.11 Préavis 18-2025 Arrêté d'imposition pour l'année 2026

Le Président :

J'invite M. Jean-Denis Briod, Président de la Commission des finances, à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

M. Jean-Denis BRIOD :

J'espère que vous ne m'en voulez pas pour mon vote de tout à l'heure. Ce n'était pas un vote de défiance, bien au contraire, vous avez vraiment toute ma sympathie et j'admire votre résilience face aux embarras électroniques que vous subissez depuis quelques jours

entre les portes fermées le dimanche matin et le système de vote de tout à l'heure. Jamais deux sans trois, mais j'espère que cela restera dans les incidents mineurs

La Commission des finances s'est réunie le 8 septembre dernier pour étudier le préavis 18-2025 - Arrêté d'imposition 2026. Son examen s'est également appuyé sur les renseignements fournis par M. le Syndic et M. le Chef de service, renseignements fournis au cours de ces débats, au terme desquels, vous l'avez lu, la Commission des finances s'est ralliée au statu quo proposé par la Municipalité, ceci par un vote réunissant 10 oui, 0 non, 3 abstentions.

La Commission des finances n'avait évidemment pas connaissance ni du budget 2026, ni de la mise à jour pluriannuelle du plan des investissements qui était et qui est encore probablement en préparation. Elle consacrera sa séance du 11 novembre prochain à l'examen détaillé de ces deux documents.

Il lui a été en revanche confirmé que 2025 devrait s'inscrire dans le cadre budgété. Elle n'avait donc aucun élément nouveau en main qui lui aurait fait adopter une autre appréciation que celle portée dans ses précédents rapports, que cela soit à l'occasion de l'examen il y a une année de l'arrêté d'imposition et du budget 2025 ou, il y a un peu plus de trois mois, lors de l'examen des comptes 2024.

Je rappelle un de ces constats figurant dans chacun de nos rapports et mis en évidence dans chacune de mes dernières interventions devant vous. L'ajustement de la fiscalité, traduisez la hausse de la fiscalité communale, dont parle régulièrement la Municipalité dans ses préavis, n'est pas un tabou et on peut en débattre. Mais cet ajustement ne sera défendable devant notre population qui aura très probablement le dernier mot, qu'après avoir mis en place les mesures nécessaires pour réduire les coûts de fonctionnement, en commençant par freiner leur constante progression et qu'après avoir redimensionné et priorisé le volume des dépenses de l'investissement. Le plan d'investissements préconisé, on l'a vu l'année passée, n'est pas finançable, même au prix d'une hypothétique hausse de la fiscalité au niveau de la moyenne cantonale, c'est-à-dire autour de 67.

Les bons résultats 2023 et 2024 ne modifient en rien ce constat, ils nous offrent un répit qu'il convient de mettre à profit pour le faire. L'évolution de notre environnement ne fait que renforcer cette nécessité.

Pour ces motifs et les raisons évoquées par la Municipalité dans son préavis, la Commission des finances vous recommande d'adopter les conclusions du préavis municipal 18-2025, et d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026, tel que proposé par la Municipalité. Merci pour votre attention.

Le Président :

Merci M. Briod pour votre exposé du rapport de la Commission des Finances.

J'entends procéder de la manière suivante : après la discussion sur l'entrée en matière, j'ouvrirai une discussion générale de fond relative à ce préavis, puis nous examinerons point par point l'annexe de ce préavis, soit l'Arrêté d'imposition pour l'année 2026 proposé par la Municipalité.

J'ouvrirai ensuite la discussion sur chacun des articles et des chiffres de cet arrêté. Si la discussion n'est pas demandée, l'article, respectivement le chiffre, sera considéré comme adopté. Si la discussion est demandée, ils seront votés. Si des amendements sont proposés au cours de la discussion, ils seront votés, dans l'ordre de leur dépôt au Bureau, à la clôture de la discussion de chaque point.

Après le passage en revue de tous les articles, la discussion sur l'ensemble du préavis sera à nouveau ouverte et nous passerons au vote sur les conclusions du préavis 18-2024.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de procéder ? Cela ne paraît pas être le cas.

Nous passons à présent à la première phase du traitement de ce préavis, à savoir l'entrée en matière et comme le stipule l'art. 80 du règlement de notre Conseil, j'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis, merci à cette étape de limiter vos interventions exclusivement à l'entrée en matière.

La parole est-elle demandée ? Cela ne paraît pas être le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est donc à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière de ce préavis.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond du préavis.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Le groupe PLR a déposé avec succès, il y a maintenant un an, un amendement visant à ne pas augmenter le taux d'impôt communal, tel qu'il était proposé et donc de le maintenir à son taux de 61%. Il nous semblait indispensable d'avoir épuisé l'ensemble des possibles pour permettre d'assainir la situation financière de la commune, avant de penser à reporter sur le contribuable pulliéran et lui faire accepter une hausse conséquente de sa contribution, ceci d'autant plus, qu'il supporte déjà aujourd'hui, comme tous les vaudois, une fiscalité des plus lourdes de Suisse. Nous évoquons la nécessité de réduire de manière pérenne nos dépenses de fonctionnement et de redimensionner, rééchelonner, prioriser nos dépenses d'investissements, dont la planification actuelle débouchera sur un niveau d'endettement conséquent. Cela est toujours d'actualité. L'évolution de notre environnement a encore accru cette nécessité de rigueur et le groupe PLR vous recommande donc de soutenir les propositions de la Municipalité avec un taux inchangé à 61%. Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Nous allons à présent passer sur l'Arrêté d'imposition 2026, soit le document en annexe du préavis. Document clé, car celui-ci détermine le taux d'imposition appliqué aux différentes rubriques.

Arrêté d'imposition 2026

Article premier : « Il sera perçu pendant 1 an, dès le 1^{er} janvier 2026, les impôts suivants ».

J'ouvre la discussion sur la durée et la périodicité de cet article.

La parole est-elle demandée ?

Mme Anne VIREDAZ demande la parole :

J'aimerais intervenir concernant l'Article premier, mais sur le Point 3 de cet article, est-ce que je le fais maintenant ? ou est-ce que je dois attendre que le Point 1 et le Point 2 aient été traités.

Le Président :

Vous avez le micro, allez-y !

Mme Anne VIREDAZ :

Vous avez certainement encore en mémoire les résultats des votations du 28 septembre dernier. Le projet de loi visant à mettre un terme à l'imposition de la valeur locative a été accepté à 57,7% au niveau fédéral, ce qui va permettre aux propriétaires de bénéficier d'allègements fiscaux.

A Pully, pourtant, cette abolition de la valeur locative a été largement refusée par 68,2% des votants. Il y a donc à Pully bon nombre de propriétaires qui sont prêts ou prêtes à contribuer fiscalement, de manière équitable et dans l'intérêt général.

C'est ce qui m'amène aujourd'hui à revenir à l'impôt foncier pulliéran et à vous proposer d'en relever le taux de 0.7 à 1 pour mille.

Dans le canton de Vaud, l'impôt foncier communal est prélevé chaque année sur les biens immobiliers. Il s'applique aux particuliers et entreprises propriétaires de biens immobiliers. Il est calculé sur la base de la valeur fiscale du bien, et non sur sa valeur marchande.

« Cet impôt n'est pas seulement une obligation fiscale, mais aussi un moyen de soutenir le développement communal et régional ». « L'impôt foncier joue un rôle clé dans le financement des services publics locaux. Il contribue par exemple à l'entretien des infrastructures, aux écoles et à d'autres services essentiels. »

Ce n'est pas moi qui le dis, je l'ai repris, c'est une citation tirée d'un guide sur l'impôt foncier qui s'intitule « Comprendre l'impôt foncier Vaud - guide complet pour les propriétaires ».

Dans le Canton de Vaud, le taux de l'impôt foncier varie d'une commune à l'autre. Si l'on compare Pully à d'autres villes du canton, le taux est à 1 pour mille à Morges et à Gland et à 1.5 pour mille à Nyon, Vevey, Montreux, Yverdon et Lausanne. Donc en relevant le taux à 1 pour mille, de 0.7 à 1 pour mille, Pully serait toujours aux côtés des villes ayant un des taux des plus bas.

Pour toutes ces raisons je vous invite à accepter cet amendement et vous remercie pour votre attention.

Le Président :

Nous avons été plus vite que la musique, votre amendement concerne le Point 3.

Je vous propose de revenir à l'article premier sur la durée et la périodicité de cet article.

Article premier : « Il sera perçu pendant 1 an, dès le 1^{er} janvier 2026, les impôts suivants ».

Est-ce que la parole est-elle demandée sur cet article premier spécifiquement ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close, la durée d'un an est acceptée telle quelle.

Je passe maintenant aux chiffres de l'article premier.

Chiffre 1 : Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers. En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 61%.

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close, le chiffre 1 est adopté tel quel.

Chiffre 2 : Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées.

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close, le chiffre 2 est adopté tel quel.

Chiffre 3 : Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles

Effectivement, j'ai reçu l'amendement signé de Mme Anne Viredaz, il est donc valable, demandant de passer de 0.7 pour mille à 1 pour mille

La parole est-elle demandée sur cet amendement ?

M. Yassin NOUR demande la parole :

Ce n'est pas la première fois que la gauche propose une augmentation du taux d'impôt foncier, le Parti socialiste l'a déjà fait, les Verts aussi et même, la Municipalité à majorité de droite l'a déjà fait aussi.

Une des principales raisons pour justifier l'augmentation de ce taux d'impôt foncier consiste dans le fait que nous payons déjà au canton comme si nous avions ce taux qui s'élevait à 1 pour mille. Par conséquent, nous perdons actuellement de l'argent avec cet impôt foncier vis-à-vis du canton. Et je m'adresse, plutôt à la droite de mes collègues, qui se plaint régulièrement du fait que nous lâchons beaucoup trop d'argent au canton pour des raisons qu'ils ne trouvent pas toujours justifiées, cela serait donc faire preuve cette fois-ci de cohérence que d'augmenter justement ce taux d'impôt à 1 pour mille, comme cela justement il n'y aura plus de raison de raler par rapport au fait que nous lâchons de l'argent de manière injustifiée au canton.

M. François LOGOZ demande la parole :

On a beaucoup lu, on a beaucoup écrit et on a beaucoup entendu sur cette problématique de l'impôt sur la valeur locative.

J'aimerais d'abord rappeler que cette votation ne produira d'effet qu'en 2028 et qu'en réalité on est en statu quo jusqu'en 2028. J'aimerais ensuite préciser que pour le Canton de Vaud, cela représente des recettes supplémentaires. Parce qu'en réalité, les contribuables vaudois, propriétaires, avaient plus de déductions avec le système qui prévaut actuellement et qui prévaudra jusqu'en 2028 que de revenus supplémentaires liés à la valeur fictive. C'est pour cela que vous avez un taux de rejets importants dans le Canton de Vaud, c'est parce que ce système était favorable aux propriétaires et que l'abolition de la valeur locative est défavorable aux propriétaires dans le Canton de Vaud. C'est lieu de rappeler que la fiscalité que nos voisins suisses alémaniques pratique n'est pas la même que la nôtre, ils ont une fiscalité immobilière qui d'une manière générale est beaucoup plus lourde et une fiscalité sur les revenus qui est beaucoup plus faible. On est dans un système qui est différent en Suisse romande, en particulier dans le Canton de Vaud où nous avons une imposition cantonale très lourde sur les revenus à la fortune, il n'y a pas de raison aujourd'hui de péjorer la situation des propriétaires. Je vous invite donc à refuser cet amendement.

M. Stephan MARGELISCH :

On a déjà eu l'année dernière une discussion de fond sur la fiscalité de la commune, il est apparu que la hausse de la fiscalité ne permettait pas de financer les investissements projetés. C'est une discussion qui a déjà eu lieu, le Conseil communal s'est prononcé, il a refusé cette hausse. Aujourd'hui, on revient avec un argument qui est contestable, parce

que finalement on essaie d'interpréter le vote des Vaudois pour nous inciter à augmenter l'impôt foncier.

Avant de solliciter fiscalement les contribuables, il me semble plus logique de s'entendre, je dirais au sein des élus, que ce soit la Municipalité ou le Conseil communal, sur la politique à mener à long terme, sur la question financière de la commune. Sinon, on va procéder par tranche, par saucissonnage, comme vous êtes en train de le faire. Je pense que c'est un exercice vain, il faut d'abord encore une fois savoir dans quelle direction on va, avant d'aller solliciter les contribuables. Et puis enfin, cela a déjà été relevé par mon collègue Logoz, les conséquences du vote ne sont pas suffisamment maîtrisées aujourd'hui et je pense que c'est plus sage de toute façon d'attendre la récupération que l'Etat de Vaud va imposer probablement, s'il y perd, mais on n'est pas encore tout à fait sûrs, donc je pense que c'est une décision qui serait précipitée d'augmenter l'impôt foncier. Je vous invite aussi à rejeter cet amendement.

Mme Nathalie BERNHEIM :

Je voulais juste prendre la parole à ce sujet, parce que l'an passé en Commission des finances et, je crois me souvenir, au sein de ce plénum également, nous avons abordé la thématique de faire passer justement l'impôt foncier de 0.7 à 1. Si mon souvenir est exact, le montant que cela aurait rapporté en plus, je me tourne vers M. Chuard plus, je ne veux pas le prendre en défaut, était d'environ CHF 1 million ? Non, 2 millions, voilà, en plus à l'échelle de la commune pour cette appréciation de l'impôt foncier. C'est rien de dire que CHF 2 millions c'est déjà beaucoup d'argent, c'est clair, mais en regard des besoins de la commune, comme certaines personnes l'ont déjà évoqué, ce n'est pas cela qui résoudra la problématique que nous avons et je pense, en tout cas en ce qui me concerne, que le message que l'on envoie dans une année où on le voit, les primes maladies qui continuent d'augmenter, etc. est mauvais pour le résultat qu'on va avoir, je me range donc à ce que disait les autres membres de cette Commission des finances, pour leur majorité en tout cas, pour la séance qui a lieu récemment et vous suggère de suivre le statu quo proposé par la Municipalité.

Mme Anne VIREDAZ :

Je trouve quand même étonnant l'argument selon lequel nos besoins sont beaucoup plus élevés et cela ne sert à rien de récolter seulement CHF 2 millions.

Année après année, en cinq ans, en une législature, cela serait CHF 10 millions, 10 millions qu'on n'aurait pas eu besoin d'emprunter, on aurait pu augmenter notre marge d'autofinancement. On sait on a des besoins pour couvrir les écoles, pour couvrir la STEP, les besoins sont là, pour l'instant on emprunte, on aurait là une possibilité minime.

Je rappelle que pour un bien estimé fiscalement, ce n'est pas la valeur marchande, mais un bien estimé fiscalement à un million, la dépense supplémentaire pour un propriétaire serait de CHF 300.00 par année, je répète CHF 300,00 par année ! Cela n'a rien à voir avec l'augmentation des primes des assurances maladie sur une année. Je pense donc que c'est un petit effort qu'on peut demander aux propriétaires, surtout que, comme l'a relevé Yassin Nour tout à l'heure, le canton taxe la commune sur la base de 1 pour mille et ce 0,3% que la commune n'encaisse pas, c'est l'ensemble des contribuables, locataires et propriétaires qui doivent mettre la main à la poche pour la différence. Ce qui n'est franchement pas équitable.

Il n'y a pas de miracle, pourquoi pensez-vous que d'autres communes, d'autres villes semblables à Pully, ont un taux d'au moins 1 pour mille voire pour la plupart de 1,5 pour mille, c'est parce qu'il y a des besoins de la population à couvrir. Alors, d'accord, nous sommes en période pré-électorale, l'argument de dire on ne va pas augmenter les impôts pour se faire élire, à mon avis, ce n'est pas forcément responsable, mais j'espère aussi qu'en dehors de l'argument de dire, que vous avez tout fait pour ne pas augmenter les

impôts, vous direz aussi que comme on n'augmente pas les impôts, il n'y aura pas de places en crèche, il n'y aura pas de STEP, il n'y aura pas de rénovation des infrastructures pulliérans. Je vous invite néanmoins à soutenir cet amendement.

M. Philippe SLAMA :

J'aimerais juste rajouter un point et une vision un peu différente. Vous parlez des propriétaires et des propriétaires qui vivent dans leur logement principal. Maintenant la place d'un locataire, c'est qu'il a un loyer et que son propriétaire a des charges. Vous augmentez ici aussi les charges du propriétaire automatiquement. Du coup, cela justifiera demain une hausse du loyer pour les locataires ou simplement, aussi empêcher une baisse de loyer. Et je pense avant, quand on regarde ces différents éléments qui ont été exposés ce soir par mes collègues ou par vous, cela mérite réflexion, cela mérite de regarder en 2028, en 2029, une fois qu'effectivement cela sera en place, quel sera l'impôt et comment créé l'impôt sur Pully, mais aussi de façon pérenne par rapport aussi à sa péréquation et à d'autres dynamiques. Je vous invite donc aussi à refuser cet amendement, pas simplement pour les propriétaires, mais aussi peut-être pour les locataires.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous allons passer au vote sur l'amendement de Mme Anne Viredaz qui demande le 1 pour mille au lieu de 0,7 pour mille proposé par la Municipalité.

Nous allons donc pour ce faire utiliser les cartons orange.
Je demande le comptage des scrutateurs.

Ceux qui acceptent cet amendement sont priés de lever leur carton orange.
Ceux qui refusent sont priés de lever leur carton orange. Abstention ?

Résultat du comptage et du vote : 29 oui, 44 non, 4 abstentions

L'amendement est donc refusé.

Le chiffre 3 est adopté tel quel et reste à 0,7.

Chiffre 4 : Impôt personnel fixe

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
Le chiffre 4 est adopté tel quel.

Chiffre 5 : Droits de mutation, successions et donations

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
Le chiffre 5 est adopté tel quel.

Chiffre 6 : Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
Le chiffre 6 est adopté tel quel.

Chiffre 7 : Impôts sur les loyers

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
Le chiffre 7 est adopté tel quel.

Chiffre 8 : Impôt sur les divertissements

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
Le chiffre 8 est adopté tel quel.

Chiffre 9 : Impôt sur les chiens

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
Le chapitre 9 est adopté tel quel.

Article 2 : Choix du système de perception

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
L'article 2 est adopté tel quel.

Article 3 : Échéances

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
L'article 3 est adopté tel quel.

Article 4 : Paiement - intérêts de retard

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
L'article 4 est adopté tel quel.

Article 5 : Remises d'impôts

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
L'article 5 est donc adopté tel quel.

Article 6 : Infractions

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
L'article 6 est donc adopté tel quel.

Article 7 : Soustractions d'impôts

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
L'article 7 est donc adopté tel quel.

Article 8 : Commission communale de recours

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
L'article 8 est donc adopté tel quel.

Article 9 : Recours au Tribunal cantonal

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
L'article 9 est donc adopté tel quel.

Article 10 : Paiement des impôts sur les successions et donations par dation

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
L'article 10 est donc adopté tel quel.

Nous en avons terminé avec l'examen de cette annexe du préavis 18-2025, Arrêté d'imposition 2026.

J'ouvre une nouvelle fois la discussion de fond sur l'ensemble du préavis 18-2025. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Nous passons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 18-2025.

Je vous relis les conclusions :

Le Conseil communal, de Pully

vu la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956,

vu le préavis municipal N° 18-2025 du 20 août 2025,

vu le rapport de la Commission des finances,

décide

- 1) d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Ceux qui acceptent le préavis 18-2025 Arrêté d'imposition 2026 sont priés de lever leur carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

Vous avez accepté le préavis à une large majorité.

2.12 Préavis 19-2025 Reconstruction de la station d'épuration de Pully - Création de l'Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois « AGEEL » - Transfert des fonds de réserve et de rénovation de la station d'épuration pour la somme maximale de CHF 1'500'000.00

Le Président :

Je prie d'excuser M. David Häusermann, co-président de la CARI, qui ne peut pas être présent ce soir pour cause d'une urgence professionnelle. D'entente, il est remplacé par M. Gérald Cuche, membre de CARI.

J'invite M. Cuche, à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

M. Gérald CUCHE :

En préambule, je crois qu'il est bon de vous rappeler que l'objet de ce préavis ne concerne pas le crédit d'ouvrage de la STEP, mais bien de voter sur la création de l'Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est lausannois, ainsi que sur le transfert de fonds de réserve et de rénovation à cette association intercommunale

Il est à signaler que deux séances ont été consacré au traitement de ce préavis. La première, le 27 mars a concerné l'analyse des statuts de la future association. Des remarques ou questions ont été formulées et adressées par les commissions des affaires intercommunales des trois communes concernées qui, après avoir été analysées par les instances communales ou cantonales, ont été retenues ou non.

Le 23 septembre nouvelle séance pour la présentation des statuts revus et corrigés ainsi que l'examen du préavis.

En ce qui concerne l'examen du préavis divers points ont été abordés :

Les coûts

Il nous est communiqué que deux mandataires ont été sollicités. Le premier pour l'avant-projet et le second pour l'exécution.

Dans le cadre des travaux du second mandataire une meilleure analyse fait apparaître une amélioration du subventionnement aussi bien cantonal que fédéral les portants à CHF 11 millions soit nettement plus que la première analyse qui était de CHF 6.5 millions.

Gouvernance de la future STEP

Comme c'est le cas pour d'autres domaines, police, pompiers et protection civile, la décision a été prise de retenir la création d'une association intercommunale, au sens de la loi sur les communes. Les avantages et inconvénients des autres modèles de collaboration soit contrat de prestation ou modèle de société anonyme, figurent dans le préavis. Vous avez pu en prendre connaissance et je ne pense pas nécessaire que je vous les rappelle.

Présentation des statuts de l'association

Le but principal est l'épuration des eaux usées des communes membres.

Des buts optionnels ont été recensés et pourront faire l'objet d'accords ultérieurs. Soit l'exploitation du réseau d'assainissement, l'entretien du réseau et la sensibilisation et l'éducation du public aux enjeux de l'eau, à l'environnement et à la durabilité.

Actuellement les communes de Paudex et Belmont gèrent elles-mêmes l'entretien et l'exploitation du réseau d'assainissement. Dans le futur, ces gestions pourraient possiblement être remises entre les mains de l'association.

Composition des organes et répartition des droits de vote

Pour le conseil intercommunal : total des voix 15, répartis comme suit Pully 7, Belmont 5, Paudex 3.

Chaque commune est représentée par 2 délégués du législatif et 1 délégué de l'exécutif.

Une commissaire a fait la remarque que Pully, bien qu'elle finance 77% des coûts, ne dispose pas de la majorité des voix, mais seulement 47 % de celles-ci.

L'alternative serait de passer à un modèle de contrat de prestations, très défavorable pour notre commune qui devrait financer et gérer seule la STEP et par-là même augmenter son niveau d'endettement.

D'autre part, il est à signaler que toute modification des statuts nécessiterait une majorité de 2/3 des voix soit 10 voix sur 15.

Transfert des biens lors de la création de l'association intercommunale

Comme ce fut le cas dans la constitution des autres associations, tous les bâtiments, ouvrages, équipement, véhicules et autres biens ainsi que l'ensemble des fonds liés aux ouvrages seront transférés.

Pour conclure les membres de la CARI présents ont accepté :

1. de créer une association intercommunale et ce à l'unanimité
2. d'adopter les statuts de l'association à la majorité de 9 pour et 1 contre
3. d'autoriser le transfert des fonds de réserve et de rénovation. Ce point a fait l'objet d'un préavis favorable à l'unanimité des membres de la commission des finances.
4. d'adopter l'annexe II-A de confier les missions secondaires à l'AGEEL qui a été accepté à l'unanimité par les membres de la CARI
5. de nommer deux délégués et un suppléant au conseil intercommunal de l'association. Ces trois membres du législatif devraient être désignés ce soir.

Le Président :

Ce préavis 19-2025 a été aussi étudié par la Commission des finances. Est-ce que son Président, M. Briod souhaite intervenir ?

M. Jean-Denis BRIOD :

Je ne résiste pas à cet appel, même si comme cela a été indiqué, il y a un instant, le préavis de la Commission des finances qui ne portait que sur l'acompte financier, qui ne portait que sur la conclusion 2, n'a pas donné lieu à grands débats. Ces fonds de réserve qui sont transférés ont été financés et alimentés, constitués par les trois communes dans des proportions à peu près similaires à la répartition des coûts de la future association. Donc la Commission des finances considère normal de les transférer sans contrepartie à cette nouvelle association lorsqu'elle sera créée.

La Commission des finances n'avait pas à préavis sur les autres conclusions. Elle a cependant consacré beaucoup de temps à ce préavis, notamment ses aspects financiers, qui ne sont pas à trancher ce soir et, notamment, la nécessité de l'augmentation future du plafond de cautionnement, puisque notre commune, il est vrai, n'aura pas à s'endetter elle-même, c'est l'association qui le fera, mais selon les statuts qui seront débattus tout à l'heure, les communes doivent s'engager solidairement pour cautionner ces emprunts, donc c'est le 100% de l'emprunt qui figurera dans nos engagements conditionnels et, évidemment, cela influence la perception que peuvent avoir nos créanciers sur la situation financière.

Le Président :

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis.

Merci à cette étape de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière. La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière du préavis à l'aide de vos cartons orange. Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de le faire en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité moins 2 abstentions que vous avez accepté l'entrée en matière.

Avant de passer à la discussion sur le fond, je vous informe qu'à l'issue du débat, nous procéderons à un vote séparé pour chacun des cinq points des conclusions du préavis 19-2025, comme l'a fait la CARI.

J'attire également votre attention sur le fait que l'ensemble des cinq points doit être accepté pour que le préavis 19-2025 soit considéré comme accepté dans son ensemble.

Je me permets déjà de vous avertir, comme je vous avais demandé pour hier de me faire parvenir le nom de candidats intéressés à être délégués pour cette future association, cela semblait urgent dans le mail que j'ai reçu. J'ai eu à ce jour le nom de quatre personnes intéressées comme délégués pour cette association et selon le vœu de la CARI, il ne semble pas nécessaire de procéder ce soir à l'élection de ces délégués, auquel cas les quatre premiers points seraient approuvés. Quatre personnes se sont présentées, en cas d'acceptation des quatre premiers points, nous procéderons à l'élection des délégués de cette association lors de notre prochaine séance de conseil. Ceci afin de permettre à chaque parti de discuter entre eux.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas. J'ouvre à présent la discussion sur le fond du préavis.

M. Yves CURRAT demande la parole :

La création de l'association intercommunale qui nous est proposée ce soir pose plusieurs problèmes de gouvernance. Il a été déjà évoqué que Pully ne disposera pas d'une majorité dans le futur Conseil Intercommunal, mais Pully portera l'essentiel des coûts de cette future STEP.

Il se pose cependant la question de la dilution de la responsabilité de la gestion. Aujourd'hui, les citoyennes et citoyens de Pully peuvent s'adresser à leur Municipal s'ils estiment qu'il y a une dérive dans le montant des taxes à payer. In fine, ce Municipal porte la responsabilité politique de cette bonne gestion. Demain, cette responsabilité sera, à mon avis, diluée dans un conseil composé de trois municipaux et de six conseillères ou conseillers communaux de nos trois communes. De mon point de vue, c'est une recette pour une dérive des coûts et un système de gestion par beau temps. Enfin, notre Conseil n'aurait pas son mot à dire sur le montant final de l'investissement nécessaire pour la reconstruction de la STEP. Certes, ce coût ne finira pas dans nos impôts, mais nous devons le payer dans nos taxes.

En conséquence, et pour conclure mon intervention, je vous propose, chères et chers collègues, de rejeter la création de cette association intercommunale et ainsi de conserver la maîtrise de cette infrastructure et des coûts d'investissements qui sont à prévoir. Je vous remercie pour votre attention.

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

Peut-être pour répondre à M. le Conseiller Currat, juste une précision.

Vous dites que vous ne pourrez plus poser la question à votre cher municipal concernant les taxes, c'est faux ! Les taxes vont continuer à être encaissées par les trois communes et seront ensuite versées à l'association intercommunale.

Par ailleurs, la taxe d'assainissement ne couvre pas seulement les besoins de la STEP ou le financement de la STEP, elle couvre aussi l'entier de l'entretien du réseau de canalisations de Pully. Donc, c'est deux parties, c'est pour cela que l'augmentation de cette taxe, elle ne couvre pas uniquement la STEP, elle sera relativement modérée.

Maintenant pour les questions de gouvernance, effectivement c'est un choix qui se pose pour vous ce soir, est-ce qu'on est prêts à travailler avec des communes partenaires, qui vont être solidaires, qui vont décider ensemble de ce qui va se passer, avec une proportion de voix de quand même 47% pour Pully, il faut quand même le préciser, c'est la proportion de voix la plus importante des associations intercommunales dont nous faisons partie en comparaison.

Maintenant le choix, il est relativement simple : c'est ou on passe d'un système d'association intercommunale et c'est cette association qui va emprunter l'argent nécessaire au financement de la STEP, cette somme n'entrera pas dans l'endettement de la ville de Pully ou Pully décide de faire cavalier seul et on fait un contrat de prestations avec nos communes partenaires actuelles et on assume alors l'entier des investissements et finalement, on investit pour les autres communes. Elles ne participeront pas du tout à cet investissement, elles participeront juste à son amortissement et aux charges de la STEP après et c'est une répartition de charges qui ne va pas changer quoi qu'il arrive, quel que soit le système qu'on a, puisque le budget d'exploitation de la STEP sera de toute manière financé, il n'est pas possible de faire autrement, en proportion des eaux usées que chaque commune amène dans cette station d'épuration. La proportion va un petit peu changer en fonction des habitants supplémentaires dans une commune ou dans une autre, qui vont influencer, cela ne sera peut-être plus 77% pour Pully mais plus que 75%, voire 72%, puis plus pour les autres communes. C'est cela qui peut changer, mais cela ne changera pas la somme globale à se répartir.

Finalement, ce qui va être traité, à part l'investissement de base par l'association, c'est l'exploitation de la STEP. C'est quelque chose de très technique et qui, à notre avis, est simple, et cela ne va pas générer de conflit entre les communes.

Je vous invite bien sûr à accepter le préavis de ce soir, à accepter de travailler en association intercommunale, à continuer de collaborer puisqu'on le fait déjà. Je peux encore préciser encore que ce système sera beaucoup plus transparent qu'à l'heure actuelle, à l'heure actuelle, je pense que votre Conseil en est conscient, vous n'avez aucun regard sur ce qui se passe à la STEP. Là, par l'intermédiaire du conseil intercommunal, vous aurez ce regard, il y a donc un gain au niveau de la transparence et de la gestion par le législatif.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Une question pour M. Zolliker sur la conclusion 4 et en particulier, les annexes II-A, puisque vous avez parlé du réseau d'assainissement dans votre réponse. Pour que je puisse bien m'assurer des conséquences de la votation et de ces conclusions, voter positivement à ces conclusions voudrait dire que le Conseil communal de Pully n'aurait plus à statuer dans les préavis de réaménagements routiers sur les réseaux d'assainissement et, en conséquence, nous renoncerions donc à notre levier de maîtrise de coûts sur cette infrastructure. Merci d'avance pour votre réponse.

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Pour répondre à Mesdames et Messieurs les conseillers et à M. Carnello, non, le Conseil gardera le tout pouvoir sur les investissements du réseau.

Comme je l'ai dit tout à l'heure en réponse à M. Currat, il y a deux choses : il y a le réseau communal qui va rester en main de la commune, qui sera toujours financé par la commune et il y a le réseau intercommunal, on a très peu de collecteurs intercommunaux, ce sont surtout des collecteurs qui descendent sous la Paudèze, qui viennent de Belmont. Les

réseaux intercommunaux et la STEP seront gérés par l'association, mais pas le réseau communal.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Merci M. Zolliker pour votre réponse.

Donc l'annexe II-A où, nous commune de Pully, délèguerions l'exploitation du réseau d'assainissement et l'entretien du réseau d'assainissement, ce ne sont que les collecteurs, ce ne sont pas les tuyaux qui sont sous les routes sur l'ensemble du territoire communal.

M. Stephan MARGELISCH demande la parole :

Si on regarde le planning qui a été prévu dans le crédit d'études, c'était le préavis 05-2024, la première étape était de mettre à l'enquête le plan d'affectation, ce qui n'a pas encore été fait. On est donc déjà en retard par rapport au projet voté l'année passée.

Que va-t-il se passer si le plan d'affectation est refusé. Est-ce qu'on va liquider l'AGEEL ou la mettre en sommeil ? C'est la grande question, on aurait dû finalement avancer avec le plan d'affectation et son approbation avant de créer une association dont l'existence en dépend.

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je crois qu'il ne faut pas mélanger les choses.

La STEP c'est un projet complexe, il y a plusieurs dossiers, il y a le dossier du développement de la station d'épuration elle-même, il y a le développement du plan d'affectation, il y a la problématique qui nous concerne ce soir, qui est la création d'une association intercommunale ou non, il n'y a pas de rapport entre la création de l'association et le plan d'affectation. De toute manière, si vous dites oui à une association intercommunale ce soir, cette association, elle va, à partir du 1^{er} janvier 2026 si tout va bien, elle va gérer la STEP actuelle déjà, jusqu'à la construction de la nouvelle station d'épuration. De toute manière, il y a une période transitoire jusqu'à la construction de la nouvelle STEP, quel que soit le sort réservé au plan d'affectation.

M. Jean-Denis BRIOD demande la parole :

Je m'adresse toujours à M. le Municipal Zolliker et je reviens sur la question de notre collègue Robin Carnello.

Je suis un peu troublé par votre réponse, M. le Municipal. L'Annexe I, dit bien avec toutes les communes confie à l'association les collecteurs intercommunaux. Cela c'est clair, c'était votre réponse, mais l'Annexe II-A que Pully est seule à signer précise bien que c'est l'exploitation du réseau d'assainissement, donc en sus des collecteurs intercommunaux et leur entretien. Alors, il semble que la réponse n'a pas été donnée et la question a toujours sa pertinence.

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

J'ai probablement mal compris la question précédente de M. Carnello et, effectivement, comme vous l'avez vu, le personnel qui gère la STEP et qui gère le réseau d'assainissement, il va passer à l'association. Donc, bien sûr le but ultime, c'est que le réseau des trois communes, cela serait le but idéal, c'est qu'il soit géré par l'association. Pour l'instant, en fait Pully confie l'entretien de son réseau également à l'association, c'est juste.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Merci à M. Zolliker pour la précision.

Je reformule une autre question plus simplement, cela veut donc dire que le Conseil communal ne votera plus sur les parties de crédits qui concernent les tuyaux d'assainissement sur le territoire communal de la ville de Pully.

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je précise encore, quand on parle de l'entretien du réseau, c'est l'entretien léger des investissements et ce que je vous ai dit tout à l'heure, c'est correct, les investissements sur les nouveaux collecteurs ou sur les travaux lourds seront toujours votés par le Conseil communal et inclus dans les préavis du Conseil communal. La propriété de ce réseau reste à la ville de Pully.

Mme Anne VIREDAZ demande la parole :

Toujours à propos de cette question de l'assainissement et une partie qui est confiée à l'association et de ce qui reste à Pully, je me pose une question et je me demande pourquoi ce but optionnel n'est pas aussi choisi par Pully et Paudex, si c'est un entretien léger qui profite à la ville de Pully, pourquoi est-ce que cela ne profite pas aux communes de Paudex et de Belmont, pourquoi est-ce qu'elles n'adhèrent pas à ce but optionnel ?

M. Marc ZOLLIKER :

Je ne peux pas évidemment répondre pour mes collègues de Paudex et de Belmont. On a essayé, c'était le but au départ, de créer une association à géométrie variable, où nous on est partant à 100%, mais où les autres ne partent pas à 100%. Le but final c'est que nos communes partenaires entrent dans ces annexes aussi et entretiennent aussi leur réseau, par le biais de l'association. Pour l'instant l'autonomie communale prévalant, ils n'ont pas encore fait ce pas.

M. François LOGOZ demande la parole :

Je reviens sur la problématique de la gouvernance de l'association. Je crois que l'on doit dissocier deux choses, c'est le principe de créer une association intercommunale qui est une chose c'est le point 1 du préavis, et puis il y a des statuts qui règlent la gouvernance de cette association, c'est une seconde chose.

Que nous disent les statuts sur cette gouvernance ? Vous l'avez lu, c'est qu'il y a un comité de pilotage, composé de trois municipaux, Pully aura donc un tiers des voix, qui pilotera et dirigera au fond l'opérationnel de cette association et puis un conseil intercommunal dans lequel chaque commune délèguera deux représentants du conseil communal auxquels seront adjoints le représentant de la Municipalité, ce qui fait trois personnes physiques par commune, avec un système de distribution des voix, qui fait que Pully aura sept voix, c'est-à-dire trois voix pour chaque représentant du conseil communal et puis la voix du municipal. On aura donc sept voix sur quinze, comme cela a été précisé, on aura donc 47% des voix au conseil intercommunal. Mais les habitantes et les habitants de Pully supporteront 77% des coûts, il n'y a donc pas de corrélation entre celles et ceux qui paient et celles et ceux qui commandent.

Cette problématique a pour moi deux conséquences, dont on doit bien comprendre la dimension. La première, c'est la phase qui va se dérouler de maintenant jusqu'en 2032. Je rappelle dans le projet qui nous est présenté, c'est l'association qui va prendre les rênes non seulement de la conduite et de la gestion de la STEP dès le 1^{er} janvier ou dès le premier trimestre 2026, mais c'est également cette association qui va prendre en main le projet lui-même. C'est-à-dire la finalisation du projet, la mise à l'enquête, la définition du cahier des charges, les adjudications, l'éventuel design low cost, le suivi du chantier et la gestion des problèmes que le chantier pourrait connaître. Sur un objet à CHF 70 millions, il est assez vraisemblable qu'il y ait une ou deux anicroches sur le chantier et

c'est donc le comité de pilotage, dans lequel nous n'aurons qu'un tiers des voix qui va devoir le gérer.

Je rappelle que les habitants de Pully vont continuer à payer 77% du coût. Moi, je suis toujours partisan d'un système assez simple où qui paie, commande. Parce que sans cela, on a le vieil adage vaudois qui ressurgit : « faire du cuir d'autrui, large courroie ». En d'autres termes, tant qu'on ne paie pas, mais que les autres paient, ben finalement, pourquoi se priver. Donc, sur toute cette phase qui va durer plusieurs années de gestion de chantier, mon petit doigt me dit que le risque qu'une augmentation des coûts est plus vraisemblable qu'un risque de déflation et baisse des coûts, nous n'aurons qu'une voix sur trois, alors que nous payons les trois quarts de la facture.

Puis, ensuite, il y a les trente prochaines années, sans compter celles qui vont s'y rajouter. Parce que je rappelle que c'est une association qui ne pourra pas être dissoute, qu'on ne pourra pas quitter avant 2055. Trente ans. Pourquoi trente ans ? C'est parce qu'il faut amortir l'investissement, parce que l'investissement ne sera pas voté par ce conseil, mais sera voté par l'association, qui elle va emprunter avec notre garantie et qu'il faudra bien amortir sur trente ans. Pendant ces trente ans, qu'est-ce qui va se passer ? On aura une STEP qui va tourner, avec des taxes qui seront payées par les habitantes et les habitants de toutes les communes. Mais, au fond pourquoi, puisque la taxe sera la même partout, faudra-t-il 2'800 habitants de Pully pour un représentant et une voix, alors qu'il n'en faut que 523 pour Paudex. Nous sommes habitués à un système démocratique où on a une représentation proportionnelle. Au Conseil national, Zurich a plus de voix que le Canton de Vaud. Pourquoi, parce qu'il y a plus d'habitants à Zurich que dans le Canton de Vaud. Et c'est normal, tout le monde admet qu'un canton qui est plus largement peuplé ait plus de voix. Au Grand Conseil, les districts qui sont plus peuplés ont plus de représentants, de députés que les districts qui sont plus modestes.

Mais pourquoi, dans une association intercommunale, on ne peut pas adopter ce même principe, sachant que pendant toute la durée de trente ans, d'amortissement et de gestion des habitantes et des habitants de Pully, Paudex et Belmont vont fondamentalement payer la même chose, puisque la taxe va être répartie selon les mêmes principes. C'est la logique de cette partition. Je crois véritablement qu'on doit avoir une gouvernance où on est représenté au prorata de ce que nous payons comme habitants d'une commune. C'est le seul critère qui résiste à l'examen. Alors, malheureusement, nous avons des statuts qui sont bloqués. On ne peut pas proposer d'amendement. En fait, je ne suis pas en situation de vous proposer des amendements aux statuts puisque nous ne pouvons que les accepter en bloc ou les refuser. Je vous propose donc d'accepter le principe de l'association intercommunale, que je ne remets pas en cause, mais de refuser les statuts et ainsi, de dire à la Municipalité, qu'il faut qu'elle négocie avec les autres communes parce que comme on l'a entendu, il n'y a pas véritablement d'enjeu politique, mais il y a un enjeu démocratique et il faut qu'on respecte cet enjeu démocratique et qu'au fond, celles et ceux qui paient plus parce qu'ils sont dans une commune plus grande, aient donc plus de voix correspondant à leur participation financière dans l'association intercommunale.

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Quelques remarques par rapport à l'intervention de M. le Conseiller Logoz.

Vous avez parfaitement bien résumé la situation. Effectivement cela se présente de cette manière-là, maintenant peut-être quelques précisions : pour le projet lui-même, effectivement c'est l'association et le comité directeur de l'association qui va assumer le projet, mais la structure de projet elle-même, elle ne pas changer. On aura toujours le même mandataire et c'est toujours le bureau technique de la Direction des travaux et services industriels à Pully qui va assumer le suivi de ce mandat.

Et c'est vrai, tous les projets ont des risques, les coûts peuvent augmenter, on le voit dans tous les projets. Maintenant, en ne choisissant pas cette solution ce soir, on va

probablement assumer les risques entièrement nous-même, la ville de Pully, on va reporter ces CHF 60 millions dans nos investissements à nous, les communes de Paudex et de Belmont, elles ne voteront pas des statuts d'une association où Pully est majoritaire. Cela je peux vous le dire, on nous l'a encore confirmé hier soir, malheureusement c'est ainsi et une association intercommunale, elle fonctionne comme ça. Après vous parlez de trente ans, c'est un budget de CHF 3, 5 millions, la STEP donc, après annuellement, on peut comparer cela avec le budget de l'ASEL, association intercommunale de la police, qui a plus de CHF 8 millions, apparemment, cela n'a pas l'air de poser de problème de dire que Pully ne paie pas ou paie trop, là, c'est encore différent. Mais une association intercommunale fonctionne toujours comme cela.

Je peux vous dire, vous allez vous retrouver avec un autre vote sur une association intercommunale qui est celle de l'association pour les collecteurs intercommunaux des bassins versants de la station d'épuration de Vidy l'année prochaine, là il y a 16 communes qui sont partenaires, Lausanne est évidemment majoritaire, ils financent et ils ont 66% des collecteurs et des investissements à faire, 33% des voix. Toutes les associations fonctionnent ainsi, autrement ce ne sont pas des associations intercommunales, c'est un contrat de prestations, puis le contrat de prestations, c'est CHF 60 millions d'endettement de plus pour Pully. Autrement, c'est l'association qui investit et il n'y a pas de dette. Même la question du cautionnement elle n'est pas évidente, les instances cantonales disent que comme c'est couvert par les taxes, c'est aussi une chose qu'il faut rappeler, ces projets sont entièrement couverts par la taxe et un projet qui est entièrement financé par les taxes, n'a même pas apparemment besoin d'un cautionnement de la part des communes.

Mme Anne VIREDAZ demande la parole :

Chaque année, lorsqu'on examine les comptes, la gestion ou même, prochainement, le budget, on parle toujours des charges non maîtrisables.

Pully a une grande partie de charges non maîtrisables, sur lesquelles nous n'avons plus d'autre choix que de payer ce qui est calculé ailleurs. Certaines de ces charges non maîtrisables, un nombre quand même assez important, toutes les associations intercommunales sont comprises dans ces charges non maîtrisables. On voit aussi que régulièrement, il y a des remarques sur le coût de notre contribution à ces associations intercommunales qui augmente, sans que nous puissions intervenir. Ce n'est pas seulement les associations intercommunales, il y a d'autres collaborations, je pense notamment à la Fondation pour l'enfance et la jeunesse aussi, où là on voit qu'on est terriblement démuni en tant que conseiller communal et conseillère communale pour pouvoir faire autre chose que de constater qu'on paie certains montants.

C'est ce que je crains aussi pour cette association et l'autre chose, on parle des impôts, une augmentation de l'impôt foncier proportionnelle a été refusée tout à l'heure et que va-t-il advenir de l'augmentation des taxes ? Parce que dans la poche du contribuable pulliéran, que cela soit payé par l'impôt ou par la taxe, cela sort des mêmes poches.

L'année dernière, la taxe sur l'évacuation des eaux, a augmenté de plus de 30%. Pour moi, 100 m³ d'eau à évacuer, la facture a augmenté de 38% et ce n'est qu'un début, parce qu'après quand il faudra financer la STEP avec la taxe d'évacuation, les taxes vont augmenter encore beaucoup plus. Quelle maîtrise des coûts y aura-t-il ? Est-ce qu'il pourra vraiment y avoir une meilleure maîtrise de coûts dans cette association intercommunale que dans les autres ? On peut bien dire que Pully doit avoir une stratégie financière, mais les 77% qu'elle devra payer, il n'y aura plus de marge négociable. Une fois qu'elle devra payer 77% des coûts, cela sera 77% des coûts, sans marge de manœuvre. Ce sont mes questionnements par rapport à la création de cette association intercommunale.

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Une précision par rapport à l'intervention de Mme Viredaz.

Effectivement, la taxe d'assainissement, elle a augmenté, mais pour l'instant on est seuls, ce n'est pas l'association qui l'a faite augmenter, mais c'est le fait qu'on doit entretenir notre réseau et le passer en séparatif. C'est finalement dû à des crédits que vous le Conseil, avez voté. On doit amortir ces investissements et oui, effectivement elle va encore augmenter la taxe, on atteint maintenant le plafond, on va devoir réviser les bases de la taxe d'assainissement, on va devoir le faire puisqu'avec la construction d'une nouvelle station d'épuration, inévitablement, il y aura une augmentation, on l'a d'ailleurs annoncé dans le premier préavis sur le crédit d'études pour le projet. C'est ce qui se passe également à Lausanne, où à mesure que les investissements sont faits, la taxe d'épuration en fonction du nombre de litres traités, elle augmente, elle va atteindre un plafond et après, cela va redescendre.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

M. Zolliker, vous avez parlé du cautionnement, il y a quelques instants, pourriez-vous juste m'expliquer pourquoi vous avez utilisé le conditionnel et, dans le préavis, on parle qu'il sera nécessaire de relever le plafond de cautionnement, si vous pouvez développer un petit peu plus sur les raisons pour lesquelles vous utilisez ce conditionnel.

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

J'utilise le conditionnel parce que justement dans le préavis que vous allez devoir voter l'année prochaine sur le réseau intercommunal de la STEP de Vidy, dont on fait partie, puisqu'on livre une partie de nos eaux à cette STEP, c'est environ 1'400 habitants de la commune qui sont déversés à Vidy. Dans ce préavis-là, il y a toute une explication du canton aussi, effectivement, on pourrait même inclure une quote-part dans le plafond d'endettement, quand on a un plafond de cautionnement, de fait, pour les communes qui font la distinction entre le plafond d'endettement et le plafond de cautionnement, le Canton dit l'association étant autofinancée, sous-entendu par les taxes, les communes n'ont pas besoin de cautionner les dettes.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Rapidement, pour appuyer un peu mon collègue, Marc Zolliker et par rapport aux questions de gouvernance qui ont été soulevées par les différents intervenants, notamment M. le Conseiller Logoz. Évidemment, le raisonnement est juste, on ne sera pas majoritaire en équivalent au financement.

Maintenant, il y a deux logiques qui s'affrontent : il y a une logique de partenariat intercommunal qui existe quand même depuis la création de la STEP, dans lequel il n'y a pratiquement personne qui est minorisé par rapport à l'autre. Il y a conjointement une gestion d'une infrastructure industrielle pour qu'elle soit faite dans les meilleures conditions possibles, au coût le plus bas possible pour tous les habitants de nos trois communes. Et puis, il y a une logique de majorité contre minorité qui est celle qui est présentée par M. Logoz, qui existe, mais qui n'est pas la notion qui est à la base d'une collaboration intercommunale.

Moi, j'apporterai une nuance, parce que l'intervention de M. le Conseiller Logoz laisse penser qu'on aurait schématiquement deux communes minoritaires qui pousseraient à la dépense face à Pully qui paie. C'est un schéma ultra théorique qu'il faut vraiment nuancer. Chaque commune a intérêt à avoir le coût d'exploitation le plus bas possible, donc l'impact le plus bas possible pour ses habitants et, chaque commune a intérêt à avoir le projet le plus économique possible, malgré les risques de hausses qui sont propres à tout projet qu'on développe. Il n'y a pas une commune minoritaire qui va dire, tiens Pully paie,

on va les faire payer le plus possible. C'est absurde ou, en tout cas, tellement théorique que cela ne correspond pas du tout à la réalité d'une collaboration intercommunale. Oui, il y a des enjeux de gestion de projet, il y a des enjeux de minimiser l'investissement qui sera demandé, mais je vous demande vraiment de réfléchir à cette vision différente, il n'y pas une qui est fausse, l'autre qui est juste, on est dans une logique de partenariat entre communes, qui existe déjà, qu'on souhaite poursuivre, ce qui amène les autres communes à participer aussi à l'investissement et puis le fait que l'association emprunte ce n'est quand même pas le même poids sur les finances communales qu'un emprunt de CHF 60 millions supplémentaire sur un volume qui est déjà extrêmement élevé. Je vous demande de réfléchir à ça et je vous incite, pour ces raisons, à soutenir la création de cette association intercommunale.

M. François LOGOZ demande la parole :

M. le Syndic, je vous remercie de votre intervention, mais elle ne résout pas le problème du déficit démocratique. Pourquoi un consommateur, un utilisateur de Paudex a plus de poids dans la gouvernance que celui de Pully ? Admettons qu'ils ont les mêmes intérêts et qu'ils ont les mêmes envies d'avoir des taxes aussi légères que possible avec une efficacité maximum, mais cela ne résout pas le problème. On est au service de la population, cette population élit des élus. Pourquoi est-ce que les Pulliérans devraient être moins bien considérés que les habitants de Paudex. Entre parenthèse, je me permets d'insister parce que Paudex est typiquement une commune qui est parasite. Elle est trop petite pour gérer seule ses infrastructures, elle fait systématiquement appel à ses voisins et c'est nous qui allons payer. J'entends, cela ne va pas ! On doit mettre un frein. D'accord avec une association intercommunale, mais c'est au prorata de la population que cela doit se régler, ce n'est pas à Pully de faire les frais de cette opération sur le plan de sa bonne gouvernance et de la représentation de nos électeurs, de nos habitants.

Le Président :

M. Logo, je vous prie de surveiller vos propos. Je pense que les mots choisis n'étaient peut-être pas les plus appropriés par rapport à notre commune voisine.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Pour répondre à la crainte de déficit démocratique de M. Logo, je précise qu'aux chambres fédérales, le canton d'Uri a autant de voix que le canton de Zurich, c'est le principe même justement du fédéralisme et du Conseil des États et de l'Assemblée fédérale et que lors des votations qui concernent la modification de la Constitution, il faut la majorité du peuple et des cantons. Si cela le dérange tant, je lui suggère de proposer une révision de la Constitution.

M. Stephan MARGELISCH demande la parole :

Suite à ce débat, il reste probablement un problème qui pourrait être résolu par le biais d'un amendement, malheureusement, il n'a pas été déposé jusqu'à maintenant, je ne sais pas si on peut trouver une solution, mais il me semble qu'on devrait renoncer au Point 4 des conclusions, parce que finalement la gestion du réseau, si elle est seulement acceptée par Pully déséquilibre l'ensemble du projet. Finalement le but de l'AGEEL, c'était de créer cette STEP et de régler le problème des micropolluants et non pas de gérer les réseaux. Je pense qu'il y a là deux objectifs qui sont contradictoires. Donc, si la possibilité existe encore, je proposerais de déposer un amendement dans le sens de la suppression de l'article 4.

Le Président :

Je crois qu'il n'est pas question d'amendement par rapport aux conclusions du préavis, c'est pour cela aussi qu'il a été choisi de voter individuellement chaque point des conclusions de ce préavis dans le but effectivement, on pourrait accepter le terme d'association, voter oui ou non par rapport au Point 2, par rapport aux statuts et c'est pour cela que je vous proposais de voter chaque conclusion séparément afin peut-être de mieux analyser là où cela peut être accepté ou pas. Effectivement le Point 4, si c'est le Point 4 par rapport à l'amendement que vous pourriez proposer, alors on pourrait dire oui, on veut une association, oui, on est d'accord avec les statuts, mais il faudrait ainsi juste retravailler Point 4. C'est ce que je vous propose ce soir.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ? Ce n'est pas le cas.

Je pense qu'on est arrivés au bout des discussions.

La parole est-elle encore demandée ?

Mme Anne VIREDAZ :

Si j'ai bien lu les statuts, il est stipulé dans les statuts, que cela comprend les annexes, donc les buts optionnels souscrits par les différentes communes, si on accepte les annexes, on ne peut pas maintenant modifier les buts optionnels choisis par les communes, parce que cela figure déjà dans les statuts, cela fait partie intégrante des statuts, c'est indissociable des statuts.

Le Président :

Comme j'ai compris, il y a deux questions. M. Margelisch nous parlait du Point 4 des conclusions, en votant chaque conclusion individuellement, je pense qu'on va décider d'avancer, il faut accepter ou pas l'association, accepter ou pas les statuts, je pense qu'on va avancer dans ce sens.

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Effectivement, c'est tout à fait possible pour ce Conseil de refuser la conclusion no 4 et cela n'empêche pas du tout, l'approbation et la création de l'association. On peut rentrer plus tard, c'est un but optionnel, on peut y adhérer maintenant ou y adhérer plus tard.

Comme dit tout à l'heure, par rapport à la question de Mme Viredaz, Paudex et Belmont n'ont pas souscrit à ce but-là de l'association, Pully peut ne pas y souscrire non plus. Donc, c'est tout à fait possible.

Maintenant, juste encore une remarque par rapport au financement et à ce que Pully paie. Pully ne va jamais payer pour Paudex et Belmont. Je crois qu'il faut être très, très clair là-dessus. Pully paiera par l'intermédiaire des taxes que paient ses habitants pour l'eau usée qu'elle amène à la STEP et pour l'eau usée qui sera traitée à la STEP, ni plus, ni moins. La même chose pour les autres communes. Donc, ce n'est pas une question de financement, le financement, il est en fonction du nombre d'équivalent d'habitants raccordés. Cela ne va pas changer dans aucun mode de financement.

Le Président :

Je crois que nous avons fait le tour de la question.

Il s'agit maintenant de passer au vote. Je pose une dernière fois la question, la parole est-elle encore demandée ? Cela ne semble pas être le cas. La discussion est close.

Nous allons passer au vote sur les conclusions.

Le Conseil communal de Pully,
vu le préavis municipal N° 19-2025 du 20 août 2025,
vu le rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales,
vu le préavis de la Commission des finances,
décide

nous allons voter point par point :

1. de créer une association entre les Communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne dans le but de financer, construire et exploiter la future STEP ;

Ceux qui acceptent cette conclusion no 1, sont priés de lever leur carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

Vous avez accepté cette conclusion no 1 à une large majorité.

2. d'adopter à cette fin les statuts de l'Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois (AGEEL) tels que présentés ;

Ceux qui acceptent cette conclusion no 2, sont priés de lever leur carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

Je demande un comptage aux scrutateurs.

Vous avez accepté cette conclusion no 2 par 37 oui, 34 non, 6 abstentions.

3. d'autoriser le transfert des fonds de réserve et de rénovation de la station d'épuration de Pully en faveur de l'Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois (AGEEL) pour la somme maximale de CHF 1'500'000.00, montant à prélever en totalité ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;

Ceux qui acceptent cette conclusion no 3, sont priés de lever leur carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

Vous avez accepté cette conclusion no 3 à une large majorité.

4. d'adopter l'annexe II-A afin de confier à l'AGEEL les missions secondaires d'exploiter et entretenir le réseau d'assainissement ainsi que de sensibiliser et éduquer le public aux enjeux liés à l'eau, à l'environnement et à la durabilité ;

Ceux qui acceptent cette conclusion no 4, sont priés de lever leur carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

Cela semble être un refus, mais serré, je demande donc un comptage.

Vous avez refusé cette conclusion no 4 par 39 non, 36 oui, 2 abstentions.

Cela ne semble pas, selon M. le Municipal, mettre en danger l'association.

5. de nommer deux délégués et un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association conformément aux statuts.

Ceux qui acceptent cette conclusion no 5, sont priés de lever leur carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

Vous avez accepté cette conclusion no 5 à une large majorité.

Le Président :

Je ne sais pas maintenant si on peut accepter le préavis dans son ensemble, est-ce que quelqu'un peut m'aider ?

Il semblerait que Paudex, notre chère voisine ait accepté la création de l'association sans le point 4.

Nous pouvons donc considérer que le préavis 19-2025 est accepté.

Comme annoncé précédemment, les deux délégués et le suppléant seront élus lors de notre prochaine séance.

Il y a actuellement 4 candidats :

Jean-Marie Marlétaz PLR

Nadia Privet UP

Guillaume Roy les Vert.e.s -

Antonin Chevalley UDC, qui se présenterait comme suppléant.

Je laisse les chefs de groupes, de partis en discuter d'ici à notre prochaine séance, afin d'arriver à un accord.

2.13 Préavis 20-2025 Plan d'affectation « Clergère-Gare » - Abandon de l'amendement l'article 14 et levée de l'opposition formée contre les amendements adoptés par le Conseil communal

Le Président :

En l'absence de M. Remo Kuonen, Président de la Commission d'urbanisme, j'invite Mme Nadia Privet à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

Mme Nadia PRIVET :

Je remplace ici avec ma voix féminine et non pas la voix de ténor de notre Président de la Commission d'urbanisme, Remo Kuonen, qui m'a gentiment donné son rapport à vous lire et cela sera relativement court, vu l'heure déjà avancée.

Ce préavis relatif au plan d'affectation Clergère-Gare va connaître son épilogue ce soir, après de nombreuses heures de discussions et de débats, aussi bien au sein de la Commission d'urbanisme que de notre Conseil.

Lors de sa séance du 29 mai 2024, le Conseil communal avait adopté plusieurs amendements du règlement et du plan qui ont dû faire l'objet d'une enquête publique complémentaire. Parmi eux, la disposition de l'article 14 se rapportant au maintien de surface de crèche en contrepartie de nouveaux droits à bâtir et contestée par la Direction générale du territoire et du logement DGTL, en raison de la difficulté que la Municipalité pourrait rencontrer dans l'application de la modification. Rappelons que cet amendement a été adopté par le Conseil communal par 45 voix contre 16 et 12 abstentions. Et qu'il représente une sorte de contrepartie en faveur de la collectivité pour des droits à bâtir supplémentaires octroyés à des propriétaires.

Par ailleurs, soulignons que, certes cet amendement soulève éventuellement quelques difficultés, mais il n'est pas contraire au droit ni illégal. L'idée de rédiger un vœu à l'attention de la Municipalité pour assurer la mise en œuvre de la volonté exprimée par le Conseil communal a séduit la forte majorité de la commission. Toutefois, elle a renoncé à en proposer un, notamment en raison d'un manque de consensus sur la manière de libeller le texte.

S'agissant de l'unique opposition encore pendante, certains souhaitent la soutenir, car ils étaient déjà initialement opposés à l'abattage des arbres et à la disparition de la zone verte

sur la parcelle no 11. D'autres estiment que cette opposition doit être levée car elle n'est pas motivée de manière conforme à l'objet sur lequel elle repose, c'est-à-dire sur le plan modifié et les amendements apportés au règlement.

En définitive, sous le chiffre 1 des conclusions, la Commission permanente d'Urbanisme recommande au Conseil communal de maintenir par 8 voix, contre 0 et 2 abstentions l'amendement de l'article 14, approuvé par notre Conseil le 29 mai 2024.

Sous le chiffre 2 des conclusions, elle se prononce par 4 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions sur la levée de l'opposition formée à l'encontre du règlement amendé du plan d'affectation « Clergère-Gare » et l'approbation de la réponse à la Municipalité.

Finalement, pour que chacun d'entre vous décide en toute connaissance de cause de l'avenir à réserver à ce projet, abondamment analysé et disséqué, je rappelle simplement que le maintien de l'amendement décidé à l'article 14 du règlement du PA ne l'influencera guère. Mais, le refus de lever l'opposition restante enverra l'ensemble du paquet à la corbeille. Je laisse la sagesse du Conseil prendre sa décision.

Pour la Commission, Remo Kuonen.

Le Président :

Avant d'ouvrir la discussion sur l'entrée en matière, je donne la parole à M. le Municipal Lucas Girardet.

M. Lucas GIRARDET :

Je ne vais pas m'immiscer sur le débat de l'entrée en matière, mais vous donner l'information suivante, la Municipalité va déposer un amendement à son propre préavis pour retirer la première conclusion qui concerne précisément l'amendement de Mme Gazzola, qui a été voté par le Conseil communal lors du premier débat.

Le Président :

Vous abandonnez l'abandon de l'amendement.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis, sachant qu'à l'issue de la discussion sur le fond, nous ne voterons plus que sur la levée ou non de l'opposition, la deuxième conclusion du préavis.

M. Philippe SLAMA demande la parole :

J'aimerais avoir un peu plus de précision, je ne suis pas sûr, cela s'adresse peut-être à vous M. le Président, on ne va pas du tout voter sur la conclusion 1 ou on va voter sur la proposition d'amendement de la Municipalité, qui peut être refusée. Ce n'est pas la même chose. Je ne sais pas si on peut statuer, je vous laisse répondre.

M. Lucas GIRARDET demande la parole :

Vous avez tout à fait raison M. Slama, le Conseil devrait voter sur l'amendement et puis ensuite, en fonction du sort qui sera réservé à l'amendement, voter ou non sur la conclusion 1

M. Philippe SLAMA demande la parole :

On va donc se prononcer sur l'amendement proposé par la Municipalité qui pourrait être tout à fait rejeté par ce Conseil. Cela nous mettrait donc dans la situation que nous devrions donc voter sur la conclusion 1 et uniquement sur le maintien ou pas de l'amendement. Je comprends très bien l'intention de la Municipalité.

Et j'aimerais ici juste vous reciter encore l'art. 42 de la LATC, sur la procédure applicable lorsque le Conseil communal a modifié un plan d'affectation : « Lorsque le Conseil communal adopte un plan d'affectation modifié par rapport à un projet mis à l'enquête,

les modifications doivent être soumises à un examen préalable cantonal et à une enquête publique complémentaire » ce qui a été correctement fait. La dernière phrase stipule que « le Conseil communal statue ensuite sur les oppositions et adopte définitivement le plan d'affectation et son règlement ».

Par conséquent, le point qui dit que le plan d'affectation et son règlement dans son ensemble doivent être définitivement adoptés, ne figure pas dans ce préavis. Nous nous prononcerons que sur un cas isolé et un amendement qui a été proposé il y a une année et quelque sur ce plan d'affectation ou son règlement. De ce fait, il est opportun que l'on se prononce sur l'entrée en matière si on veut simplement parler de cet amendement ou si on ne devrait pas après avoir parlé de cet amendement, se réadopter définitivement le plan d'affectation et son règlement dans son entier.

M. Roland DU BOIS demande la parole :

J'aimerais revenir sur un point essentiel concernant de nouveau un plan d'affectation partiel. En 2018, je suis intervenu pour une modification du plan général d'affectation pour proposer de densifier les zones villas, personne n'est rentré en matière et puis cela a été effectivement refusé. Cela concernait déjà le Castelet, ça concernait déjà la proposition de faire des bâtiments, la zone villa n'avait plus de raison d'être par le fait qu'en densifiant et sans changer les possibilités constructibles, j'avais fait la proposition de faire qu'un seul bâtiment au lieu de deux villas, un seul bâtiment avec une cage d'escaliers et ainsi pouvoir avoir des espaces entre les bâtiments qui doubleraient.

J'ai déposé une motion en 2020, elle a passé au Conseil communal et visiblement, on ne tient pas compte de toutes les propositions qu'on a faites jusqu'à maintenant, qui refusent des plans partiels d'affectation pour le développement de Pully. Donc, je demande à ce qu'on n'entre pas en matière sur ce préavis vu qu'il ne répond pas aux exigences formées lors des motions déposées qui ont largement passé au Conseil communal.

Le Président :

Merci. M. du Bois, on s'est un tout petit peu éloigné du sujet sur certains points.

M. David CONTINI :

C'était pour réagir à ce que M. Slama a dit, parce que je ne suis pas certain d'avoir compris. Il nous a lu l'art. 42 LATC en disant qu'on devait rediscuter de l'entier du plan, mais si je reprends cet article 42 de la Loi cantonale sur les constructions qui nous dit simplement que le conseil doit se prononcer effectivement sur les modifications qui sont mises à l'enquête complémentaire ne portant que sur les éléments modifiés et, s'il y a une opposition, c'est le cas ici, le conseil statue sur les propositions de réponses aux opposants, ce que l'on va devoir faire maintenant avec la conclusion 2 et sur les éléments modifiés également. Donc, on n'a pas besoin de rediscuter tout le plan. On discute de l'opposition à l'enquête complémentaire et sur la question des modifications supprimées sur l'amendement et la conclusion 1. C'était juste pour préciser ce point-là.

M. Lucas GIRARDET demande la parole :

Je voulais répondre à M. Slama, mais cela va exactement dans le sens de ce que vient de dire M. Contini. Le règlement du plan d'affectation a été voté dans son intégralité lors de la séance du 29 mai 2024 et aucun article du règlement ne sont contenus et ouverts dans la discussion aujourd'hui. Il est question de lever une opposition et éventuellement de retirer un article du règlement. Mais le contenu des articles ne va pas être remis en discussion.

M. Philippe SLAMA demande la parole :

Tout d'abord je vous remercie pour vos précisions et je pense que c'était important de le clarifier dans le contexte où on nous a aussi dit, je crois que cela a été mentionné dans le rapport de la Commission de l'urbanisme. Il y a effectivement un risque que cet amendement qui est un point clé de voûte du projet puisse aussi être attaqué en justice et auquel cas, il sera retiré du règlement.

M. Jean-Marc CHEVALLAZ, Municipal, demande la parole :

Comme vous le savez, les besoins en places d'accueil sont très importants. La Municipalité a toujours soutenu ce développement tout au long de ce préavis et je pense qu'il est quand même aussi important qu'on vous confirme que la Municipalité va tout faire, comme elle l'a fait aujourd'hui au travers de la DJAS, qui, sur les différents plans d'affectation s'est toujours engagée pour négocier avec les propriétaires afin que les structures puissent trouver place dans ces plans d'affectation, donc je confirme au nom de la Municipalité qu'on va le faire, c'est la raison pour laquelle aussi on retire l'amendement et cette conclusion 1 du préavis, on va faire le travail pour que les négociations soient faites.

Je rappelle aussi qu'on parle ici de la petite enfance, mais il y a aussi dans ce préavis, vous l'avez lu, il y a un aspect qui est en lien avec les seniors et vous savez que se trouver au centre du village, être proche des commodités, être proche des services à la population est un plus, avec la Fondation Pré-de-la-Tour, des services puissent être aussi accordés à ces seniors, d'où l'importance de la création de ces logements. Donc je vous encourage vivement à entrer en matière sur ce préavis et à le soutenir pour qu'il soit accepté ce soir.

Mme Tânia GAZZOLA demande la parole :

J'aimerais être sûre de bien comprendre. Qu'est-ce qui se passe si on n'entre pas en matière ? De toute façon il était prévu que le conclusion no 1 saute et qu'il reste cette opposition. Mais si on n'entre pas en matière aujourd'hui, concrètement c'est le PA tel que nous l'avons accepté en mai 2024 avec son amendement qui est adopté ? C'est exact ? C'est pour cela que je pose la question, c'est important.

M. Lucas GIRARDET demande la parole :

Ce préavis n'a de sens que pour lever l'opposition consécutive à l'enquête complémentaire due aux modifications du règlement et du plan adoptés par votre Conseil lors de la précédente séance. Si l'opposition n'est pas levée, on ne peut pas aller à l'approbation et le PA ne rentre pas en vigueur.

Le Président :

Est-ce que la parole est-elle encore demandée concernant l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close

Nous passons au vote sur l'entrée en matière.

Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de le faire en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

A une large majorité, l'entrée en matière de ce préavis est acceptée.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond du préavis 20-2025.

M. Roland DU BOIS demande la parole :

Je rappelle à nouveau qu'une motion a été déposée le 30 avril 2025 pour un développement harmonieux de la Commune de Pully.

On fait à nouveau état de la nécessité de développer le PDCOM et le PGA et de se retrouver dans une situation qui est actuellement inacceptable, c'est le développement partiel de la Commune par des plans d'affectation singuliers et non réglementaires.

M. David CONTINI demande la parole :

Plus tôt dans la soirée, on a parlé du Courrier Lavaux-Oron-Jorat. J'ai la chance de recevoir le journal tous les jeudis et dans l'édition du 11 septembre, il y avait des choses intéressantes, il y avait plusieurs candidats qui se reconnaîtront, qui ont pris des engagements que je trouve très pertinents et très intéressants, comme dynamiser la vie économique, développer une urbanisation harmonieuse et une mobilité multimodale pensée pour tous, assurer le développement des infrastructures essentielles pour la population, valoriser les espaces publics. Je rappelle que ce plan d'affectation il répond à tous ces buts. Il a pour but, selon son article 1, renforcer la liaison piétonne, donc multimodale, offrir des rez-de-chaussée animés au contact des espaces publics, favoriser la mixité fonctionnelle et sociale, favoriser l'activité économique, donc le plan il vise notamment à permettre les activités commerciales, mais aussi des logements pour les seniors, on en a parlé avant, et on l'espère aussi, avec l'accueil de jour pour les enfants. Donc, le plan il répond pleinement au programme qui est indiqué dans le journal par certains candidats à la Municipalité et d'un parti. Pour aller dans ce sens, j'informe que je voterai pour ce plan d'affectation, donc pour la levée de l'opposition et j'imagine que ceux qui soutiennent le programme mentionné dans le journal vont faire de même. Pour assurer la transparence, M. le Président, je demande à ce que le vote se fasse par appel nominal sur la question de la levée de l'opposition.

Le Président :

Vote nominal sur la levée de l'opposition, je l'attendais un tout petit peu.

M. Philippe SLAMA demande la parole :

Quitte à tenir ma promesse, on parle de promesse, à chaque fois à mon avis, qu'on met au pilier public tous les débats qui ont lieu ici pendant le conseil, n'a pas de raison d'être, chaque fois qu'on vote je pense que c'est assez clair et je vous ai dit qu'à chaque fois, qu'il y aurait un appel nominal, je proposerais au Conseil de mettre cela contre le vote secret, à chaque fois, je tiens ma promesse, je propose donc au Conseil de décider entre le vote nominal et le vote secret. Je ne pense pas qu'à chaque fois qu'il y a un PA ou des votes importants, il faut tout le temps mettre au PV les votes de chacun.

Le Président :

M. Contini votre demande de vote nominal concerne la levée d'opposition. Mais nous devons d'abord voter sur l'amendement de la Municipalité qui propose de retirer la conclusion 1 du préavis :

Il est minuit moins dix ...

Celles et ceux qui acceptent l'amendement de la Municipalité sont priés de le faire en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

A une très large majorité, l'amendement est accepté.

Je demande une dernière fois, si la parole est encore demandée sur le fond ? La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Maintenant, nous allons devoir voter sur deux propositions pour le vote sur la conclusion 2 du préavis : le vote nominal ou le vote à bulletin secret.

Est-ce que vous maintenez votre proposition de l'appel nominal ou du vote à bulletin secret ?

M. Contini ? Vous retirez votre proposition. Merci.
M. Slama ? Vous retirez. Merci.
(Applaudissements)

Nous allons passer au vote sur la conclusion 2 du préavis.

Je vous la relis :

2. de lever l'opposition formée à l'encontre du règlement amendé du plan d'affectation « Clergère-Gare » en approuvant la réponse de la Municipalité

Celles et ceux qui acceptent de lever l'opposition sont priés de le faire en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

Clairement, à une large majorité, vous avez accepté la conclusion 2 du préavis, la levée de l'opposition, le préavis est accepté

2.14 Propositions individuelles

2.14.1 Postulat 02-2025 « Pour une analyse stratégique de l'utilisation de la LPPPL par la Commune de Pully » de M. David Contini

Le Président :

Il est minuit moins une.

M. David CONTINI demande la parole :

Vu l'heure et qu'une grande partie des membres du Conseil ont quitté la séance, il n'y a certainement plus le quorum, je demande de pouvoir reporter la présentation et le traitement de mon postulat à la prochaine séance.

Le Président :

M. le Syndic, vous vouliez prendre la parole ?

M Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Mesdames et Messieurs, la soirée est encore longue, je ne sais pas s'il m'appartient de le faire, mais je relève quand même que votre règlement ne prévoit plus l'interruption de la séance à minuit, il n'y a pas de limite, c'est open bar, si j'ose dire.

Le Président :

Je pense que nous avons traité tous les préavis prévus à la séance de ce soir.

Avec l'accord du postulant, M. David Contini, nous reportons son postulat à la prochaine séance du Conseil.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

On est quand même assez nombreux dans cette salle.

Personnellement, l'art. 57 de notre règlement prévoit que c'est en principe avant minuit, mais c'est en principe, donc on peut déborder, il ne reste à mon avis pas beaucoup à faire et à discuter ce soir, je propose que nous prenions encore les points prévus à l'ordre du jour, pour épuiser cet ordre du jour. Vous avez très bien présidé jusqu'à maintenant, je suis sûr que vous allez le faire encore mieux pendant les prochaines minutes et que l'on pourra ainsi débattre des interpellations et du postulat.

Le Président :

Merci M. Fague de me remettre à l'ordre.

M. Contini est-ce que vous maintenez le traitement de votre postulat ce soir ?

M. David CONTINI :

Je demande le report à la prochaine séance.

Le Président :

Nous allons quand même traiter les interpellations.

**2.14.2 Interpellation 10-2025 « Evaluation de l'impact du Pully Live Festival 2025 »
de M. David Contini et consorts**

Le Président :

Nous allons quand même traiter les interpellations

Conformément à l'art 70 de notre règlement, est-ce que 5 membres de cette Assemblée soutienne le développement de cette interpellation ? Il y a manifestement plus de 5 membres qui soutiennent cette interpellation.

M. David CONTINI :

Je vais essayer de résumer ce que l'on a écrit.

Du 25 au 28 juin 2025, la ville de Pully a accueilli la première édition du Pully Live Festival.

Cette manifestation a été saluée pour sa réussite artistique et populaire, mais plusieurs questions ont été soulevées en tout cas par les interpellants quant à son impact, il y a cinq points principaux, je ne vais pas les répéter ici, vous avez pu les lire dans l'interpellation qui vous a été transmise, je pense que cela serait redondant, vu l'heure tardive.

1. Mobilisation des ressources publiques :

Quel a été le rôle exact du SDIS Ouest-Lavaux et du personnel communal, des bénévoles comment ont-ils été engagés, etc. ?

2. Infrastructure et logistique :

Quelle a été la fréquentation des lignes de transports publics ?

D'autres infrastructures communales ont-elles été mises à disposition des organisateurs du festival ? Si oui, lesquelles et à quel coût ?

3. Financement et soutien communal pour ce festival

Quel a été le soutien financier communal pour ce festival ? Quel montant a été versé en particulier ?

4. Impact écologique de la manifestation

Un bilan carbone ou une évaluation environnementale ont-ils été réalisés ? Quels dispositifs ont-ils été mis en place ?

5. Evaluation globale

Une évaluation post-événement a-t-elle été réalisée par la Municipalité ? et quels en sont les principaux enseignements ? La Municipalité envisage-t-elle de renouveler son soutien à ce festival pour une prochaine édition ?

Le but de cette interpellation était d'avoir des réponses pour la transparence et les questions visant à renforcer la visibilité et la lisibilité de la démarche tout en, bien sûr, soutenant les retombées positives du Festival.

Je ne sais pas si mes cosignataires qui sont encore présents souhaitent ajouter quelque chose ?

Le Président :

Un ou une cosignataire souhaite-t-il s'exprimer ? Non.

Est-ce que la Municipalité va répondre ce soir ou à la prochaine séance ?

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Il ne faut pas avoir peur, La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

2.14.3 Interpellation 11-2025 « Projet de passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz » de M. Frédéric Bründler

Le Président :

Je repose la question, conformément à l'art. 70 de notre règlement, est-ce que 5 membres de ce Conseil au moins soutiennent le développement de cette interpellation. C'est bien sûr le cas.

M. Frédéric BRÜNDLER :

L'interpellation que je présente ce soir concerne un projet d'infrastructure à la fois symbolique, stratégique et structurant pour notre région. La passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz ou plus familièrement, le viaduc ferroviaire de la ligne de Berne.

Ce projet n'est pas nouveau. Il figure depuis 2007 dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges et a été confirmé dans les versions successives du PALM, dont celle de 2016. Il vise à relier efficacement les réseaux piétons et cyclables entre les communes de l'Est lausannois par un tracé direct, plat ou presque plat, vu que cette notion reste toute relative dans notre région, qui se trouve être fragmentée par des barrières naturelles, faites de profonds vallons et de nombreuses coupures topographiques.

En 2021, lorsque les CFF ont annoncé leur intention d'assainir le viaduc, les communes concernées se sont mobilisées pour rappeler l'importance d'intégrer une passerelle pour les mobilités actives. Une étude de faisabilité a alors été mandatée, suivie d'une étude complémentaire conduite en 2023 par les CFF, la DGMR, la DGIP et les communes partenaires. Ces travaux ont permis d'identifier une variante techniquement réalisable et paysagèrement insérable, basée sur une structure métallique légère.

Aujourd'hui, le projet figure dans la stratégie directrice des mobilités actives de l'Est lausannois 2025, où il est jugé « faisable » et doté d'un degré d'opportunité « très haut ». Le rapport annuel du SDEL 2024 indique même que la construction pourrait être synchronisée avec la réfection du viaduc prévue en 2028 par les CFF.

Derrière ces aspects techniques se jouent un enjeu essentiel : celui de la cohérence territoriale et de la continuité des mobilités durables pour notre population. Cette passerelle ne serait pas qu'un simple ouvrage d'art, mais un véritable lien entre nos communes et nos habitants et habitantes. Un symbole fort d'interconnexion et d'efficacité dans les déplacements du quotidien. Le facteur temps est déterminant. Les travaux de réalisation du viaduc par les CFF offriront une fenêtre d'opportunité unique pour concrétiser ce projet ou tout du moins, pour en poser les conditions cadre techniques minimales en vue de permettre peut-être une réalisation future.

Au travers de cette interpellation, je cherche donc à savoir où en est le dossier, quelles sont les communes encore engagées, quelle coordination existe-t-elle aujourd'hui ou encore quel coût, quel calendrier sont-ils envisagés ? Et surtout, comment Pully peut-elle contribuer à ce projet ? comme tout en s'assurant qu'elle reste alignée sur les opportunités de subventions fédérales du PALM.

Je remercie d'avance la Municipalité et ses services pour les précisions qu'ils pourront apporter et pour le travail déjà accompli dans la promotion de l'intérêt de notre commune dans les mobilités actives de notre région.

Le Président :

Est-ce qu'un membre de la Municipalité souhaite répondre à M. Bründler ?

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

Je souhaite répondre à M. Bründler lors de la prochaine séance.

2.14.3 Interpellation 12-2025 « Nouvelle suppression de places de stationnement sur la route du Lac - cohérence avec les engagements du Conseil communal » de M. Sébastien Fague

Le Président :

Je demande 5 personnes au moins qui soutiennent le développement de cette interpellation ? C'est bien le cas, merci.

M. Sébastien FAGUE :

Le 25 septembre 2025, la Municipalité a publié un communiqué de presse annonçant une série de mesures visant à améliorer la sécurité sur la route du Lac, incluant la création de bandes cyclables, la sécurisation de deux passages piétons et, point qui nous interpelle tout particulièrement, la suppression du stationnement situé au sud de la route cantonale.

Cette communication attire l'attention du groupe PLR, non seulement en raison de son contenu, mais aussi du contexte politique récent. En effet, ce communiqué intervient quelques mois à peine après l'adoption par le Conseil communal, le 30 avril 2025, d'une résolution déposée par le groupe PLR demandant notamment :

- la préservation de solutions de stationnement longue durée à tarif accessible
- une meilleure prise en compte des besoins des habitantes et des habitants de Pully.

La suppression annoncée s'inscrit donc en contradiction avec l'esprit de cette résolution, en réduisant encore davantage le nombre de places disponibles dans le secteur lacustre, sans que cette information ait été communiquée au Conseil lors des débats précédents, ni mentionnée dans la réponse donnée à l'interpellation du 2 avril 2025.

Nous souhaitons dès lors poser les questions suivantes :

1. Sur quelles données chiffrées ou études précises la Municipalité s'est-elle fondée pour justifier cette décision de suppression de stationnement, au nom de la sécurité ? Est-ce que des comparaisons ont été faites avec d'autres axes similaires à Pully ?

2. Le groupe PLR salue le développement du réseau de pistes cyclables. Néanmoins, il s'interroge sur les choix d'aménagement retenus, notamment sur l'absence d'une approche conciliant les besoins des différents usagers de la route. Une configuration alternative, par exemple un repositionnement de la piste cyclable ou des passages piétons, aurait-elle permis de préserver tout ou partie des places de stationnement existantes, tout en assurant la sécurité des usagers ?

3. Cette suppression concernerait concrètement des riverains et des riveraines, des entreprises, des personnes âgées ou à mobilité réduite, ou encore des visiteurs. Quelles sont les mesures compensatoires concrètes prévues ? La Municipalité prévoit-elle une adaptation de l'offre dans les environs immédiats ?

4. Le communiqué évoque des travaux plus importants à long terme. Quelle est leur nature ? Quelle est leur planification ? Et pourquoi ne pas avoir intégré l'ensemble de ces ajustements dans une vision d'ensemble, cohérente et concertée, respectant les orientations votées par le Conseil communal ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

Le Président :

Est-ce qu'un membre de la Municipalité souhaite répondre ?

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Comme pour M. Bründler, nous répondrons à M. Fague lors de la prochaine séance.

2.15 Divers

Le Président :

Nous passons au divers que nous avons traités en partie lors de la première partie de ce Conseil, pendant le temps où nous essayions de trouver une solution pour faire fonctionner correctement notre système de vote.

Est-ce que l'un ou l'une d'entre vous souhaite encore prendre la parole pour un autre divers ?

2.15.1 Lancement d'une initiative « Sauvons l'écrin de verdure du Castelet »

Mme Evelyne CAMPICHE RUEGG

Comme M. le Président vous en a informé dans les communications au début de la séance, nous avons lancé une initiative « Sauvons l'écrin de verdure du Castelet ».

Je voulais juste y revenir pour situer que c'est donc dans la continuation de la lutte qui a commencé en 2019 lorsque la première mise à l'enquête a été faite, que ce parc du Castelet est situé au nord de la ville, il compte plus d'un hectare d'arbres et c'est une réserve de biotope sensible. Ce qui nous a décidé à lancer l'initiative, c'est que comme vous le savez, le recours des riverains a été admis au Tribunal Fédéral cette année au mois de mai et cet été, en juillet, une demande d'abattage a de nouveau été demandée pour quatorze arbres. Nous nous sommes donc cette fois organisé, les membres de l'association PUHI en comité d'initiative, pour déposer cette initiative, pour demander que la parcelle ne soit pas constructible.

Nous avons trois mois à partir du 3 octobre pour récolter 2'000 signatures.

2.15.2 Raisin de table pullièran

Mme Evelyne CAMPICHE RUEGG

J'ai envoyé ma question à la DDGS hier.

Depuis des semaines nous entendons les préoccupations des vigneronnes suisses sur la baisse de la consommation de vin en Suisse pour plusieurs raisons sur lesquels je ne vais pas revenir ici et aussi que les cuves sont pleines.

Dernièrement, j'ai été interpellée sur la question du raisin de table. De plus en plus de citoyennes et de citoyens sont sensibles à consommer local et de saison. Or, on ne trouve pas, à ma connaissance de raisin de table de Pully dans les commerces ou dans les marchés. Le service des domaines a-t-il envisagé d'écouler le raisin de table sur la

commune, au marché par exemple ou après de l'épicerie en circuit court ou bien autre et ainsi en faire la promotion ?

Merci d'avance pour la réponse.

Mme Lydia MASMEJAN, Municipale, demande la parole :

J'ai pu lire la question de Mme Campiche Ruegg avant le conseil de ce soir et je peux vous apporter une réponse qui j'espère vous satisfera.

Tout d'abord, ce n'est pas en vendant du raisin de table que nous pourrions résoudre le problème des cuves pleines.

Actuellement, nous cultivons douze cépages dont un seul, le chasselas pourrait convenir à la consommation. Pour faire du raisin de table, il faut qu'il ait une parfaite présentation, ce qui complique la situation et la préparation. L'état du raisin est souvent aléatoire pour la consommation. A chaque fois que l'on se trouve dans une récolte tardive, à peu près une année sur deux, l'état du raisin n'est pas propice à la consommation directe.

La question du revendeur pose aussi un problème : il n'est nullement garanti qu'on trouve un revendeur. D'autant plus que nous ne sommes pas en mesure de lui garantir chaque année du raisin idéal pour la consommation. Financièrement, la proposition n'est au demeurant pas rentable du tout. Elle risque même d'être couteuse. Pour information, par exemple, l'épicerie du Prieuré a vendu 150 kg de raisin sur toute la période. Le prix d'achat pour les vigneronnes est de CHF 4,00 par kilo, maximum CHF 4,50. Le prix potentiel qui nous reviendrait donc au total serait de CHF 600.00 environ, à supposer qu'ils ne vendent que notre raisin, ce que l'on peut déjà exclure.

En résumé, les aléas quant à la possibilité de livrer du raisin idéal à la consommation en raison de notre climat et des maladies, la difficulté de vendre ensuite à un revendeur et le contexte financier nous ont fait renoncer à ce projet.

Cela dit, nous n'excluons pas d'examiner encore cette possibilité, si des ouvertures dans ce sens, en fonction des années et des opportunités, se présentent. Je vous remercie.

Le Président :

Mme Campiche Ruegg semble satisfaite de la réponse.

2.15.3 Confrérie des Anciens Présidents du Conseil communal

M. Olivier BURNET

Je me dois de porter à votre connaissance une information de première importance.

En effet, le 26 juin dernier, la confrérie des Anciens Présidents du Conseil communal est, tel le Phœnix, renée de ses cendres.

En effet, une bonne quinzaine de personnes ont répondu présent à mon invitation et se sont retrouvées dans les jardins de la salle Davel. Les participants ont eu un immense plaisir à se revoir ou à faire connaissance et ont décidé de maintenir de telles retrouvailles pour les années à venir. Il appartient désormais au président sortant, en l'occurrence à M. Frédéric Bründler, de renouveler l'invitation, puis d'inviter son successeur et c'est là, M. le Président que cela vous concerne, à en faire de même par la suite, afin de faire perdurer, ce qui doit devenir, ou redevenir, une tradition. Je tiens à remercier la Municipalité qui a mis son caveau et son jardin à notre disposition. Merci aussi d'avoir offert le vin d'honneur pour étancher la soif légitime de tous ceux qui ont perdu beaucoup de salive en présidant notre Conseil. Mes remerciements vont aussi à M. l'huissier, qui a préparé la table et veillé à la réussite de notre assemblée. Vive la Confrérie des Anciens Présidents et longue vie à elle !

(Applaudissements)

2.15.4 Réouverture de la route de la Chenaule

Mme Lena YERSIN

Je tiens à remercier la Municipalité et particulièrement, M. Zolliker, pour les travaux réalisés à la route de Chenaule.

Depuis quelques semaines cette connexion entre Pully-Nord et les Monts de Pully est à nouveau ouverte à la circulation après plus d'une année de travaux. A force d'emprunter un parcours alternatif, on avait presque fini par oublier cette route très pratique et très utilisée. L'ouvrage a été bien conçu et le trajet offre désormais une meilleure sécurité, surtout aux heures de pointe. Encore une fois mes sincères remerciements.

2.15.5 Taxibus à Chantemerle

Mme Lena YERSIN

Depuis le 15 septembre, les habitants et autres usagers de Pully-Nord disposent d'un arrêt de taxibus à la place de Chantemerle. Cette nouveauté fait suite au postulat que j'ai déposé l'an dernier avec mes consorts, demandant d'étudier une amélioration de la desserte du quartier en transport public. Il ressortait de la réponse de la Municipalité au dit postulat que le taxibus était la solution la plus réaliste, compte tenu de la configuration du quartier. Je remercie donc la Municipalité qui a su convaincre les transports publics lausannois d'intégrer cet arrêt dans leur ligne 952, laquelle dessert Pully et Belmont. Merci beaucoup.

2.15.6 Interpellation 08-2025 « Honoraires trop élevés : pourquoi ne pas internaliser certaines prestations » de Mme Claudia Gämperle

M. Gil REICHEN, Syndic

Selon votre règlement, la Municipalité doit répondre ce soir à une interpellation déposée le 25 juin dernier. Même si nous avons quelquefois l'habitude de prêcher dans le désert, je vous suggère vu l'heure, vu la fréquentation et surtout vu l'absence de l'interpellatrice, que la Municipalité réponde à cette interpellation lors de la prochaine séance. Mais vous devez le décider. Cette réponse mérite une assistance un peu plus étoffée.
(Applaudissements)

Le Président :

Vous avez la réponse je crois, nous écouterons donc la réponse de la Municipalité lors de la prochaine séance du Conseil.

Il est minuit 10, l'assistance est un peu clairsemée, ce n'est plus mon anniversaire, j'étais ravi de passer cette soirée avec vous
(Applaudissements)

Au nom du Bureau incorpore, nous vous remercions pour votre présence, votre travail et votre contribution à la séance de ce soir. Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont permis la tenue de cette séance.

Je tiens à remercier plus personnellement Frédéric Bründler, notre ancien président du Conseil, qui m'a transmis le fruit de son expérience et de son travail.

Quoi qu'il en soit, à défaut du repas du Président, j'avais prévu un petit apéro-planchettes, il y a toujours les planchettes, il y a toujours l'apéro, si vous voulez quand même passer au foyer, vous êtes les bienvenus, sans trop prolonger afin de laisser aller dormir nos pauvres huissiers.

Belle soirée !

(Applaudissements)

Le Président :

La Secrétaire :

Patrick du Bois

Francine Medana